



PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN COLOMBIE

30 MAI 2010

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



Confédération parlementaire
des Amériques



1^{er} TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN COLOMBIE

30 MAI 2010

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE

CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION	5
2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION	5
3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL	6
3.1 PORTRAIT	6
3.2 BREF HISTORIQUE	7
3.3 LE GOUVERNEMENT D'ÁLVARO URIBE	9
3.4 LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 MARS 2010	11
3.5 LA CAMPAGNE ÉLECTORALE PRÉSIDENTIELLE 2010	12
4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 30 MAI 2010	13
4.1 LE SYSTÈME ÉLECTORAL	13
4.2 LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES ET LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTENCE	15
4.3 LES AUTORITÉS ET LES ORGANISMES ÉLECTORAUX	16
4.4 LES OPÉRATIONS DE VOTE LE JOUR DU SCRUTIN	19
4.5 LES ASPECTS DE SÉCURITÉ	22
5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN.....	23
5.1 ARRIVÉE DE LA DÉLÉGATION ET ACCRÉDITATION DE SES MEMBRES	23
5.2 LES RENCONTRES DE TRAVAIL AVEC DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS ET D'ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	23
6. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN	30
6.1 COMPOSITION ET DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPES D'OBSERVATEURS DE LA COPA	30
6.2 LES ÉLÉMENTS OBSERVÉS.....	32
7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA	33
7.1 LES BUREAUX DE VOTE.....	33
7.2 LE MATÉRIEL ÉLECTORAL	34
7.3 LES PLAINTES	35
7.4 LES OBSERVATIONS GÉNÉRALES.....	36
7.5 LE DÉPOUILLEMENT ET LE DÉCOMPTE DES SUFFRAGES	36
8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION	37
9. LES ANNEXES.....	39
ANNEXE I – RECOMMANDATION	40
ANNEXE II – LETTRE D'INTÉRÊT ET DE DISPONIBILITÉ DE LA COPA	41
ANNEXE III – LETTRE D'AUTORISATION DU CONSEIL NATIONAL ÉLECTORAL ET DU REGISTRAIRE NATIONAL DE L'ÉTAT CIVIL.....	43
ANNEXE IV – LETTRE DE DÉSIGNATION	44
ANNEXE V – CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA COLOMBIE	47
ANNEXE VI – MODÈLE DU BULLETIN DE VOTE POUR LE PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 30 MAI 2010	48
ANNEXE VII – COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 26 MAI 2010	49
ANNEXE VIII– PROGRAMME	50

ANNEXE VIII	SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LES ÉLECTIONS, LES INSTITUTIONS ET LA DÉMOCRATIE -
ANNEXE X – FICHE DE L'OBSERVATEUR	56
ANNEXE XI – COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 31 MAI 2010	61

INTRODUCTION

Fondée en 1997, la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est une organisation interparlementaire qui réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Elle a notamment pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Pour atteindre cet objectif, la COPA a manifesté le désir de prendre part activement au renforcement de la démocratie sur le continent américain en adoptant en mai 2005 le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.

Ainsi, du 26 au 31 mai 2010, une délégation de 24 parlementaires de la COPA s'est rendue en Colombie, plus précisément dans le grand district de Bogotá, afin d'y observer le premier tour de l'élection présidentielle le 30 mai 2010 et de témoigner de son déroulement.

Il s'agissait de la onzième mission d'observation électorale de la COPA¹, qui a su développer, au fil des années, un savoir-faire et une expertise en matière d'observation électorale, et de la 1^{re} mission d'observation électorale de la COPA en Colombie..

Ce rapport a pour objectifs principaux de faire connaître les activités de la mission de la COPA lors de son séjour en Colombie du 26 au 31 mai 2010 et de présenter les résultats de l'observation. Pour ce faire, le rapport se divise en huit parties :

- 1) les termes de référence de la mission;**
- 2) la composition de la délégation;**
- 3) le contexte politique préélectoral;**
- 4) l'environnement juridique et institutionnel des élections du 30 mai 2010;**
- 5) le déroulement de la mission avant le jour du scrutin;**
- 6) le déroulement de la mission le jour du scrutin;**
- 7) les constats des membres de la mission de la COPA;**
- 8) les conclusions et recommandations de la mission.**

¹ La COPA a réalisé des missions d'observation lors des scrutins suivants :

- Élections présidentielle et législatives anticipées du 18 décembre 2005 en Bolivie;
- Élections présidentielle et législatives du 2 juillet 2006 au Mexique;
- 1^{er} tour des élections présidentielle et législatives du 1^{er} octobre 2006 au Brésil;
- Élections présidentielle et législatives du 5 novembre 2006 au Nicaragua;
- 1^{er} tour des élections présidentielle et législatives du 9 septembre 2007 au Guatemala;
- Élections présidentielle et législatives du 28 octobre 2007 en Argentine;
- Élections générales du 20 avril 2008 au Paraguay;
- Élections présidentielle du 16 mars 2009 au Salvador;
- Élections législatives du 5 juillet 2009 au Mexique;
- Élections générales anticipées du 6 décembre 2009 en Bolivie.

1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION

Le 18 septembre 2009, à Salta, en Argentine, l'Assemblée générale de la COPA a adopté une recommandation (annexe I) proposant l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors de l'élection présidentielle du 30 mai 2010 en Colombie.

Dans une lettre en date du 5 mars 2010, la présidente de la COPA, **M^{me} Edda Acuña**, a informé les autorités colombiennes de l'intérêt et de la disponibilité de la COPA à constituer une délégation de parlementaires pour le scrutin du 30 mai 2010 (annexe II).

Le 12 avril 2010, le Conseil national électoral et le Registraire national de l'état civil de Colombie ont autorisé les parlementaires de la COPA à accompagner, en qualité d'observateurs internationaux, l'élection présidentielle du 30 mai 2010 en Colombie (annexe II). Les parlementaires de la COPA ont été invités à se joindre au programme organisé pour le groupe d'observateurs de l'UNIORE². Il a été convenu dès la réception de l'invitation que la délégation de la COPA mènerait son déploiement de manière indépendante le jour du scrutin.

Dans une lettre en date du 19 mai 2010, la présidente de la COPA a informé les autorités électorales de la Colombie de la composition de la délégation de la COPA qui serait dirigée par **M^{me} Edda Acuña**, présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires, en Argentine.

Les 26, 27, 28 et 29 mai 2010, les membres de la délégation ont participé à un séminaire international sur la démocratie organisé par le Conseil national électoral de Colombie où il a été question des processus électoraux en Amérique latine, particulièrement en Colombie. D'importantes réunions de travail avec des représentants de partis politiques, des autorités électorales, des représentants d'organisations de la société civile et d'autres observateurs internationaux ont également eu lieu afin d'informer les membres de la délégation du processus électoral et de la situation prévalant dans le pays à la veille du scrutin.

Le jour du vote, les observateurs se sont déployés dans le district de Bogotá afin d'y observer le déroulement des élections dans une centaine de bureaux de vote.

2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation de la COPA était composée de **M^{me} Edda Acuña**, chef de mission, présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires, en Argentine.

Elle était également composée de **M^{me} Cristina Ruíz Sandoval**, députée de l'État de Mexico, au Mexique, et secrétaire exécutive de la COPA; de **M. Eduardo Nava Bolaños**, sénateur au Congrès de l'Union mexicaine, au Mexique, et vice-président de la COPA représentant l'Amérique du Nord; de **M^{me} Zulma Gómez**, sénatrice de la République du Paraguay et vice-présidente de la COPA représentant le Cône sud; de **M. Carlos Jiménez Macías**, sénateur au Congrès de l'Union mexicaine, au Mexique, et ex-président de la COPA; de **M^{me} Alejandra Vucasovich**, députée de la province de Santa Fe, en Argentine, et vice-présidente de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA; de **M^{me} Gloria Bidegain**, députée au Congrès de la nation Argentine et membre du Comité exécutif de la COPA; de **M. Jorge**

² La Unión interamericana de Organismos Electorales (UNIORE) est une organisation non gouvernementale interaméricaine qui favorise les échanges et la collaboration entre les organismes électoraux des différents États.

Alberto Lagna, député au Congrès de la nation Argentine et membre de Comité exécutif de la COPA; de **M. Julio César Franco**, sénateur de la République du Paraguay et membre du Comité exécutif de la COPA; de **M. Edgar Carrasco**, membre du Conseil législatif de l'État de Anzoátegui, au Venezuela, et membre du Comité exécutif de la COPA; de **M. Antonio Morante**, député au Congrès de la nation Argentine; de **M^{me} Nancy González**, députée au Congrès de la nation Argentine; de **M^{me} Antonia Alegre**, députée de la province de La Pampa, en Argentine; de **M. Joaquín Blanco**, député de la province de Santa Fe, en Argentine; de **M. Víctor Hugo Dadomo**, député de la province de Santa Fe, en Argentine; de **M^{me} Alicia Gutiérrez**, députée de la province de Santa Fe, en Argentine; de **M. Dario Boscarol**, député de la province de Santa Fe, en Argentine; de **M^{me} Estela Mendez de Micheli**, députée de la province de Santa Fe, en Argentine; de **M. Daniel Ratthé**, député de l'Assemblée nationale du Québec, au Canada; de **M^{me} Norma Esperanza**, sénatrice au Congrès de l'Union mexicaine; de **M. Pascual Bellizzia**, député de l'État de Tabasco, au Mexique, de **M. José Carlos Ocaña Becerra**, député de l'État de Tabasco, au Mexique; de **M^{me} Marta Angón**, députée de l'État de Mexico, au Mexique; et de **M^{me} María José Alcalá**, députée de l'État de Mexico, au Mexique.

Les parlementaires ont reçu le support technique et administratif de **M^{me} Christiane Bérubé**, conseillère de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, de **M. Denis Royer**, directeur du Service de la recherche, de la modernisation et de la coopération internationale au Directeur général des élections du Québec et de **M^{me} Mailen Velez**, conseillère de la présidente de la COPA.

M^{me} Cristina Bidegain (Argentine), **M. Hector Leguizamon** (Paraguay) et **M^{me} Lilia Hernández** (Mexique) ont également accompagné la délégation.

3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL

3.1 Portrait

La Colombie est l'unique pays d'Amérique du Sud qui avoisine à la fois l'Océan Pacifique et la Mer des Caraïbes. Avec près de 45 millions d'habitants, la Colombie constitue le troisième pays le plus peuplé d'Amérique latine, après le Brésil et le Mexique. Il partage des frontières communes avec le Panama, le Venezuela, le Pérou, l'Équateur et le Brésil.

En 2009, le PIB de la Colombie s'établissait à 400,3 milliards de dollars US³. Le pays a connu une importante croissance économique entre 2002 et 2007, notamment grâce aux politiques d'ouverture économique du président Uribe. Avec la crise financière internationale, la Colombie a connu une faible croissance en 2008 (2,5%) et une légère décroissance en 2009 (0.1%). Le taux de chômage est d'environ 12% pour l'année 2009.⁴

Les services, l'industrie et l'agriculture constituent, en ordre décroissant, les principaux secteurs de l'économie colombienne. Au niveau international, l'État est reconnu pour sa production de café, de fleurs, d'émeraudes (premier producteur mondial), de charbon et de pétrole. Ses principaux partenaires économiques sont les États-unis, la Chine et le Venezuela.⁵

³ En dollars US de 2009. CIA, 2009, *The World Factbook*, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/co.html>

⁴ *Idem*.

⁵ *Idem*. Avec la décision du Venezuela de limiter l'entrée de produits colombiens sur son territoire, cette position pourrait changer en 2010.

La Colombie est également reconnue pour sa diversité culturelle. En effet, plus de 60% de la population est métisse, environ 5% est de descendance africaine et environ 1% de la population est d'origine autochtone.⁶

La Colombie figure parmi les pays les plus riches au niveau de la biodiversité.

3.2 Bref historique

Même si l'indépendance de Carthagène a été proclamée en 1811, c'est en 1819 que Simon Bolivar déclara l'indépendance définitive de la Colombie. La première constitution remonte à 1821, époque où la « *Gran Colombia* » regroupait les États actuels de Colombie, du Venezuela, de l'Équateur et du Panama.

Le premier siècle de la république a été marqué par plusieurs guerres civiles qui ont façonné l'histoire de la Colombie et amené des changements constitutionnels ainsi que des modifications au nom du pays, au régime et au territoire.

Les conservateurs ont exercé le pouvoir entre 1886 et 1930. Entre 1930 et 1946, c'est le Parti libéral (*Partido Liberal*) qui mena le pays. Les conservateurs ont ensuite repris le pouvoir exécutif alors que la majorité au Congrès était libérale. En 1948, avec l'assassinat de Jorge Eliécer Gaitán, candidat à la présidence (Parti libéral), le pays sombre dans une série d'émeutes partisans, connues sous le nom de *Bogotazo*, laissant des milliers de morts. La guerre civile qui s'ensuivit, connue sous le nom de *La Violencia*, dura jusqu'au milieu des années 50.

Les conservateurs sont demeurés au pouvoir jusqu'en 1953, lorsqu'ils furent chassés par un coup d'État donnant le pouvoir au Général Gustavo Rojas Pinilla. En 1957, un accord entre les partis libéral et conservateur mit fin à la courte dictature et créa le Front national (*Frente Nacional*), une coalition politique et électorale bipartisane pour assurer une transition vers la démocratie. Entre 1958 et 1974, le pouvoir exécutif était donc assuré en alternance par les libéraux et les conservateurs. Les sièges du Congrès étaient distribués également entre les deux partis. Cette coalition excluait tous les autres partis politiques.

Il faut noter qu'au niveau institutionnel, la Colombie a relativement été l'un des pays les plus stables de l'Amérique latine. Sans répondre à tous les critères d'une démocratie modèle, la Colombie « est le seul pays de la région [andine] qui se soit presque constamment réclamé de la démocratie et qui ait connu une stabilité institutionnelle aussi grande. »⁷

⁶ *Idem.*

⁷ PÉCAUT, Daniel, 2008, « Colombie : ¿Que pasa? », http://info.tsr.ch/geopolitis/hebdo_colombie.pdf

Le conflit civil

Selon plusieurs experts, le trafic de la drogue n'est pas la cause des problèmes de la Colombie, mais bien le catalyseur. Le conflit aurait commencé bien avant la production massive de drogue et serait ancré dans une longue histoire d'inégalités sociales et d'exclusion politique.⁸

Des répercussions de l'époque de *La Violencia* et de la création du *Frente Nacional* auraient émergé certains groupes d'anciens militants libéraux et d'activistes communistes insatisfaits, dont l'un des plus connus est les Forces armées révolutionnaires de Colombie (*Fuerzas Armadas revolucionarias de Colombia* – FARC) qui a pris forme dans les années 60, inspiré des luttes révolutionnaires latino-américaines. La guérilla de l'Armée de libération nationale (*Ejército de Liberación Nacional* – ELN) est également apparue durant cette période. À l'époque de leur fondation, ces deux mouvements de gauche -encore actifs aujourd'hui- étaient engagés dans la libération des territoires et prônaient l'équité sociale.⁹

Jusqu'à la fin des années 60, les opérations des divers groupes sont demeurées relativement marginales, souvent concentrées dans des régions éloignées des grands centres urbains.

Le développement du narcotrafic en Colombie dans les 35 dernières années a permis d'augmenter considérablement les moyens financiers des principales guérillas. L'apparition de différents cartels a également causé un regain de violence dans les régions et dans les grandes villes de Colombie.

En réponse aux attaques des guérillas et à la faiblesse de l'intervention de l'État, des groupes paramilitaires se sont également formés, parfois issus de l'appareil étatique, souvent financés par les grands propriétaires fonciers pour assurer la protection de leurs terres. L'une des coalitions les plus connues est certainement l'Auto-défense unie de Colombie (*Autodefensas Unidas de Colombia* – AUC). Aujourd'hui officiellement démobilisé, ce groupe aurait engendré plusieurs groupuscules successeurs, qui seraient présentement en pleine expansion sur le territoire colombien.¹⁰

Aujourd'hui, plusieurs auteurs affirment que la complexité du conflit n'est plus seulement imputable aux débats politiques et sociaux « mais également à plusieurs autres acteurs et intérêts implicites. »¹¹ Les différentes factions se sont plutôt engagées dans une lutte de pouvoir pour le contrôle politique et géographique du territoire, une façon de contrôler également les ressources (surtout le pétrole), la population ainsi que le narcotrafic.¹²

C'est par contre la population civile qui subit les conséquences désastreuses des affrontements qui perdurent entre le gouvernement, les paramilitaires et les guérillas. Chaque année, des milliers d'homicides sont reliés au conflit.¹³ Bien que la situation semble s'être considérablement

⁸ Pour référence, voir LIVINGSTONE, Grace, 2004, *Inside Colombia: Drugs, Democracy, and War*, Rutgers University Press, 251 p., ou PÉCAUT, Daniel, 2008, *Las Farc: ¿Una guerrilla sin fin o sin fines?*, Grupo Editorial Norma, 188 p.

⁹ AUDET, François, 2003, « Colombie: des intérêts divergents pour une guerre sans fin », Observatoire des Amériques, Université du Québec à Montréal.

¹⁰ Human Rights Watch, 2010, World Report 2010, <http://www.hrw.org/en/node/87513>

¹¹ AUDET, François, 2003, *Op. Cit.*

¹² LIVINGSTONE, Grace, 2004, *Op. Cit.*

¹³ DUFORT Philippe, octobre 2007, « Paramilitarisme et scandale de la parapolitique en Colombie », [*La Chronique des Amériques*](#), n°17.

améliorée depuis 2002, l'insécurité des citoyens persiste et certaines grandes villes, telles que Medellín et Cali, ont récemment vu leur taux d'homicides augmenter de nouveau.¹⁴

En plus des meurtres, les affrontements armés entre les parties au conflit engendrent notamment des déplacements massifs de la population¹⁵, des disparitions, des prises d'otages et des recrutements forcés. Selon le rapport 2009 de la Croix rouge, plus de 3 000 000 de personnes seraient déplacées en Colombie, ce qui engendre toute sorte de problèmes d'exclusion et de pauvreté. De enfants, des femmes, des autochtones et des communautés rurales afro-colombiennes continuent d'être l'objet de recrutement forcé, de déplacement, de menace et de massacre de la part des nouveaux groupes paramilitaires et des autres groupes armés.¹⁶

3.3 Le gouvernement d'Alvaro Uribe

Le 26 mai 2002, la population de Colombie, excédée du conflit, a voté massivement pour un gouvernement de droite (*Primero Colombia*) qui a promis de mettre un terme au conflit. Les élections législatives avaient par contre été remportées par le Parti libéral deux mois auparavant.

Álvaro Uribe Velez, ancien maire de Medellín, ancien sénateur et ancien gouverneur du département d'Antioquia, est devenu le 56^e président de la République de Colombie. Il s'agissait du premier président colombien n'étant pas affilié à l'un des deux partis traditionnels. Autrefois membre du parti libéral, il se présenta aux élections de 2002 en tant que candidat indépendant (*Primero Colombia*). À la veille des élections de 2006, un mouvement politique en faveur de la réélection du président a pris forme. Il s'agit du Parti social de l'unité nationale (*Partido Social de Unidad Nacional – Partido de la U*).

Le premier mandat du président Uribe a été marqué par une volonté affirmée de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. C'est à travers une politique gouvernementale d'offensive militaire envers les groupes armés illégaux, en particulier les FARC, et de démobilisation des paramilitaires de l'AUC que le gouvernement Uribe s'est attaqué aux problèmes de la Colombie.

Cette Politique de sécurité démocratique (*Política de Seguridad Democrática*), lancée en 2003, en plus des millions de dollars en aide militaire des États-Unis¹⁷ ont contribué à réduire substantiellement les menaces des insurgés envers les grands centres urbains et économiques.¹⁸

En octobre 2005, la Cour constitutionnelle a accepté un amendement proposé par la présidence modifiant l'article 197 de la Constitution, qui permet au président de se présenter pour un second mandat.

¹⁴ International Crisis Group, 2009, "Un posible tercer período de Uribe y la resolución del conflicto en Colombia", *Informe sobre América latina*, n° 31, 18 décembre 2009.

¹⁵ Comité International de la Croix Rouge, 2009, « Colombie : les conséquences humanitaires du conflit armé » <http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/html/colombia-update-150409>

¹⁶ International Crisis Group, 2009, *Op. Cit.*

¹⁷ BRODZINSKY, Sibylla, 28 février 2010, "Colombia Court Ruling : No Third Term for Uribe", *The Christian Science Monitor*, <http://www.csmonitor.com>

¹⁸ International Crisis Group, 2009, *Op. Cit.*

Alvaro Uribe a été réélu le 28 mai 2006 avec 62% des voix, mais 56% d'abstention.¹⁹ Les élections législatives de mars 2006 avaient permis au Parti social de l'unité nationale et ses alliés (Parti conservateur, Changement radical et Parti démocratique) d'obtenir une majorité absolue des sièges à la Chambre des représentants comme au Sénat.

Le deuxième mandat du gouvernement Uribe a été éclaboussé par le scandale de la « parapolitique ». Depuis 2006, à la suite de dénonciations quant à l'existence de liens entre les paramilitaires et certains membres du Congrès, plus de 80 congressistes (ou ex-congressistes) ont été accusés, investigués ou incarcérés pour diverses raisons reliées à la corruption, à la fraude et au trafic d'influence.²⁰ La plupart d'entre eux sont issus du Parti social de l'unité nationale et de la coalition favorable au gouvernement Uribe. L'Unité fiscale colombienne (*Fiscalia General de la Nación*) et la Cour suprême (*Corte Suprema de Justicia*) ont également fait enquête sur des hauts fonctionnaires et des autorités régionales et locales. Le Département administratif de sécurité (*Departamento Administrativo de Seguridad – DAS*), qui constitue les services secrets de l'État, a été particulièrement ébranlé par le scandale. D'autres scandales de corruption et de trafic d'influence ont également ébranlé le gouvernement d'Alvaro Uribe dans les dernières années.²¹

Le 26 février 2010, après de longues tergiversations au Congrès, dans un jugement de 7 contre 2, la Cour constitutionnelle a déclaré inconstitutionnelle la requête de la présidence voulant qu'un référendum populaire puisse permettre au président Uribe de briguer un troisième mandat. Selon elle, la possibilité d'un troisième mandat aurait modifié l'esprit de la Constitution et violé les principes démocratiques colombiens.²²

Au terme de 8 ans de présidence, Alvaro Uribe Velez quitte avec un niveau de popularité avoisinant les 65 %²³, niveau qui s'est généralement maintenu tout au long de ses deux mandats. Il peut se targuer d'avoir fait reculer les guérillas dans des zones isolées, d'avoir démobilisé la principale organisation paramilitaire (AUC) et d'avoir fait chuter le nombre d'homicides.

Par contre, il n'a pas remporté la victoire tant annoncée sur le « terrorisme » ni donné aux Colombiens la paix tant attendue, tel que promis lors de sa première élection. Après le succès de la politique de consolidation de la sécurité démocratique en 2008 (libération de plusieurs otages et arrestation de dirigeants des FARC), l'année 2009 a connu un regain de la violence. Certains auteurs avancent que le nouveau président devra diversifier sa stratégie pour couvrir les causes structurelles liées au conflit colombien.²⁴

¹⁹ La guérilla des FARC avait appelé à un boycott du scrutin.

²⁰ Human Right Watch, 2010, *Op. Cit.*

²¹ Par exemple, la « *yidispolitica* » ou le scandale de la « *cuellopolitica* » ou encore la « *farcpolitica* ». Pour plus d'information sur ces scandales, voir International Crisis Group, 2009, *Op. Cit.*

²² Corte Constitucional de Colombia, 26 février 2010, Sentencia C-141/10, <http://www.corteconstitucional.gov.co/comunicados/No.%2009%20Comunicado%2026%20de%20febre%20ro%20de%202010.php>

²³ International Crisis Group, 2009, *Op. Cit.*

²⁴ *Idem.*

3.4 Les élections législatives du 14 mars 2010

Le Parti social de l'unité nationale du président sortant Alvaro Uribe a remporté les élections législatives du 14 mars 2010. Par contre, il faut noter que, même si la coalition favorable au gouvernement (Parti social de l'unité nationale, Parti conservateur et Parti d'intégration nationale –PIN²⁵) a remporté la majorité des sièges au Congrès, elle a tout de même diminué sa domination, passant du contrôle d'environ 70% du Congrès à environ 55%. Les résultats finaux pour le Sénat ont été annoncés le 19 juillet 2010. Les résultats pour la Chambre des députés sont toujours provisoires.

Voici les résultats annoncés :²⁶

Sénat		Chambre des représentants	
Parti social de l'unité nationale	28	Parti social de l'unité nationale	46
Parti conservateur	22	Parti conservateur	38
Parti libéral	17	Parti libéral	32
Parti d'intégration nationale	9	Parti d'intégration nationale	12
Parti du changement radical	8	Parti du changement radical	12
Pôle démocratique alternatif	8	Pôle démocratique alternatif	4
Parti vert	5	Parti vert	3
autres	5	autres	17
TOTAL	102	TOTAL	166

Les observateurs internationaux (Organisation des États américains) et nationaux (*Misión de Observación Electoral - MOE*) présents sur le territoire colombien lors des législatives ont souligné l'amélioration dans le déroulement de la journée électorale. Selon eux, les actes de violence ont considérablement diminué depuis le dernier scrutin. Par contre, ils ont dénoncé des fraudes électorales dans plusieurs départements, l'une des plus répandues étant l'achat de votes.²⁷

Plusieurs problèmes techniques ont également été rapportés lors du dépouillement. D'abord, selon la MOE, le bulletin de vote était difficile à comprendre pour les électeurs et pour les jurés des bureaux.²⁸ En effet, les candidats étaient associés à des numéros, ce qui rendait plus difficile leur identification. Le taux de bulletin de votes annulés avoisine 11%.²⁹

De plus, plusieurs problèmes techniques ont été rapportés dans la transmission des résultats électoraux. En plus des retards, la possible attaque du système de transmission des résultats par des pirates informatiques a obligé les autorités à bloquer le site Internet qui devait diffuser

²⁵ Ce parti, créé en novembre 2009, se réclame de la droite radicale et soutient ouvertement les paramilitaires. Très controversé, il est pourtant très populaire dans les régions éloignées que les FARC contrôlaient. Le PIN ne présente aucun candidat présidentiel, mais il devrait occuper 9 sièges au Sénat et 12 sièges à la Chambre des représentants. Il se réclame d'être de la coalition pro-Uribe.

²⁶ Ces résultats sont provisoires après le dépouillement de 100% des voix au Sénat et 93,96% des voix à la Chambre. Les résultats finaux n'étaient toujours pas connus en date du 31 août 2010.
<http://www.registraduria.gov.co/elec2010/resultados.htm>

²⁷ "Observadores de la OEA denunciaron compra de votos en 6 departamentos en elecciones del domingo", 16 mars 2010, *El tiempo*, <http://www.eltiempo.com/>

²⁸ "Observadores de la OEA denunciaron compra de votos en 6 departamentos en elecciones del domingo", 16 mars 2010, *El tiempo*, <http://www.eltiempo.com/>

²⁹ Registraduría Nacional del Estado Civil, <http://www.registraduria.gov.co/elec2010/resultados.htm>

les résultats du scrutin en temps réel. C'est le Conseil national électoral qui est maintenant chargé de compiler le scrutin et sa présidente, M^{me} Adelina Covo, prévoit toujours un retard avant la publication des résultats finaux pour la Chambre des représentants puisque plusieurs plaintes et dénonciations font présentement l'objet d'investigations.

3.5 La campagne électorale présidentielle 2010

La campagne électorale présidentielle a débuté officiellement le 29 janvier 2010. Le premier enjeu électoral a été la possibilité d'un troisième mandat pour Alvaro Uribe.

À la suite de la décision de la Cour constitutionnelle rendant impossible au président actuel de briguer un troisième mandat, la course à la succession occupa tout l'espace médiatique. Juan Manuel Santos, ancien ministre de la défense et candidat présidentiel du Parti social de l'unité nationale, arrivait en tête des sondages au mois d'avril 2010.³⁰ Il a milité pour la continuation du travail d'Alvaro Uribe sur tous les plans, en misant d'abord sur la sécurité.

En date du 15 avril 2010, les débats entre les candidats à la présidentielle étaient presque inexistants, la campagne électorale ayant plutôt été dominée par plusieurs mouvements dans les partis politiques et au sein des coalitions. Selon le quotidien *El Espectador*, « l'économie, qui selon les sondages, constitue la principale préoccupation des électeurs, ne semble pas être la priorité des candidats ».³¹

Selon certains quotidiens, la candidate du Parti conservateur, M^{me} Noemí Sanín, ancienne diplomate, qui était d'abord au deuxième rang des sondages, a perdu beaucoup d'appuis durant les semaines précédant le scrutin. La candidate a désiré prendre ses distances du Parti social de l'unité nationale et la campagne de dénigrement orchestrée à son égard a révélé une profonde division au sein de la coalition de droite.³²

La grande surprise aurait possiblement pu venir du Parti vert. Ce parti, qui a récolté 5 sièges au Sénat et 3 sièges à la Chambre des représentants selon les résultats des législatives (publiés à ce jour), avait le vent dans les voiles depuis que Sergio Fajardo, ancien maire de Medellín, avait délaissé son mouvement citoyen indépendant (*Compromiso ciudadano por Colombia*) pour se joindre à l'équipe d'Antanas Mockus, ancien maire de Bogota et candidat à la présidence pour le Parti vert. Les candidats ont tenté d'offrir une image positive de la politique et ont milité pour la fin de la corruption, le resserrement des règles d'éthique au Congrès et des changements dans les domaines de la culture et de l'éducation. M. Mockus était deuxième dans les sondages et talonnait le candidat Santos un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle.³³

³⁰ Sarmiento, Eduardo, « Política y Economía », *El Espectador*, 3 avril 2010, www.elespectador.com

³¹ « La Economía en la campaña presidencial », 3 avril 2010, *El Espectador*, <http://www.elespectador.com/articulo196557-economia-campana-presidencial>

³² VALENCIA, León, « Sorpresas y más sorpresas en la campaña presidencial », *El Colombiano*, 13 avril 2010, www.elcolombiano.com

³³ *El Tiempo*, 23 avril 2010, « Santos y Mockus están en empate técnico; el candidato del Partido Verde ganaría en la segunda vuelta », http://www.eltiempo.com/elecciones2010/encuesta-del-centro-nacional-de-consultoria_7649568-1

4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 30 MAI 2010

4.1 Le système électoral

C'est le 30 mai 2010 qu'a eu lieu le premier tour de l'élection présidentielle. Un second tour s'est déroulé le 20 juin 2010 puisque aucun des candidats n'a obtenu plus de 50% des voix lors du premier tour.

L'élection présidentielle a fait suite aux élections législatives du 14 mars 2010 où ont été élus les membres des deux chambres du Congrès de la République. Pour la première fois, lors des élections législatives, les Colombiens ont également voté directement pour élire les cinq représentants de la Colombie au Parlement andin.³⁴ De plus, les départements de la côte Caraïbe ont également été consultés sur la possibilité d'octroyer plus de pouvoirs autonomes à la région.

Le pouvoir exécutif

Le Président de la République détient le pouvoir exécutif. Il est à la fois le chef d'État et le chef du gouvernement. Il partage ce pouvoir avec le vice-président, les ministres et les gouverneurs des départements administratifs.

Est élu président, pour une période de quatre ans, le candidat qui obtient la **majorité absolue** au suffrage universel (50 % +1). Un deuxième tour est requis si cette majorité n'est pas atteinte (art.190, Constitution).

Le Président sortant peut se représenter aux élections une seule fois (art. 197, Constitution).

Élection présidentielle – 30 mai 2010	
1 ^{er} tour	<u>Suffrage universel</u> : 50 % + 1 des voix.
2 ^e tour	<u>Suffrage universel</u> : Si aucun des candidats n'atteint plus de 50% des voix au premier tour, un second tour est prévu 3 semaines plus tard entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix. Vote à majorité simple.

Le pouvoir législatif

Le Congrès de la République de Colombie est composé de deux chambres : le Sénat et la Chambre des représentants.

Le mandat des membres est de quatre ans. Il débute officiellement le 20 juillet 2010.

³⁴ Le Parlement andin est composé de 5 élus provenant de chacun des États membres : la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. Chacun des États membres est responsable d'orchestrer l'élection de ses représentants. Il s'agit d'une organisation vouée à la promotion et à l'orientation du processus d'intégration économique, social et politique des pays formant la Communauté andine des nations.

La **Chambre des représentants** se compose de 166 membres :

- Des 166 membres, deux représentants sont élus dans une circonscription spéciale pour les communautés autochtones, deux représentants sont élus dans une circonscription spéciale pour les communautés de descendance africaine et un représentant est élu par les Colombiens résidant à l'étranger.
- Les 32 départements et le district fédéral³⁵ constituent les circonscriptions territoriales. Chaque circonscription territoriale dispose d'au moins deux représentants, plus un député par tranche de 365 000 habitants ou toute tranche supplémentaire de plus de 182 000 habitants (art. 176, Code électoral).³⁶
- Chaque parti, mouvement ou groupe politique détermine l'ordre de ses candidats sur une liste fermée (*no preferente*) ou opte pour une liste ouverte où l'électeur est appelé à choisir un candidat (*preferente*).
- Si le parti opte pour la liste ouverte (*preferente*), l'électeur a le choix de voter seulement pour le parti, ou pour le parti et pour un candidat. À la suite du dépouillement, la liste des candidats est ordonnée en fonction du nombre de votes obtenus par chacun des candidats.
- Si le parti opte pour une liste fermée (*no preferente*), les électeurs votent pour le parti seulement. À la suite du dépouillement, les sièges sont assignés dans l'ordre qui figure sur la liste des candidats préétablie.
- Pour obtenir un siège à la Chambre des représentants, les partis doivent atteindre un minimum de voix, soit un seuil équivalent à 50% du quotient, qui est obtenu par le nombre total de votes valides divisé par le nombre de sièges à pourvoir.
- Ensuite, les sièges sont répartis proportionnellement selon le nombre de voix obtenues par chacun des partis, associations ou groupes de citoyens.

Composition – Chambre des représentants			
Circonscriptions	Nombre de circ.	Mode de scrutin	Nombre de candidats
Territoriales	33 (32 départements et un district fédéral)	Proportionnel (liste ouverte ou fermée)	161 (min. 2 représentants par circonscription + 1 par tranche de 365 000 hab. ou toute tranche supplémentaire de plus de 182 000 hab.)
Afro-colombienne	1 spéciale	Proportionnel	2
Autochtone	1 spéciale	Proportionnel	2
Internationale	1	Proportionnel	1
Total			166

³⁵ Voir l'annexe V pour en savoir plus sur la géographie des départements.

³⁶ Les chiffres de 365 000 habitants et de 182 500 habitants sont issus du Code électoral de la République de Colombie d'après les modifications A.L. 2/2005 et A.L. 3/2005. Selon le document officiel du Régistreur de l'état civil pour les élections de 2010, il s'agit d'un député par tranche de 250 000 hab. ou toute tranche supplémentaire de plus de 125 000 habitants.

Le **Sénat** se compose de 102 membres :

- 100 membres sont élus dans une circonscription nationale unique par un vote proportionnel et deux sénateurs sont élus dans une circonscription spéciale pour les communautés autochtones.
- Les listes de candidats peuvent être ouvertes ou fermées, selon la décision des partis politiques.
- Les Colombiens résidant à l'étranger peuvent voter aux élections sénatoriales.
- Pour obtenir un siège au Sénat, le parti, mouvement politique ou groupe de citoyens doit d'abord obtenir un seuil minimal de voix, qui équivaut à 2% des votes valides.

Composition – Sénat			
Circonscriptions	Nombre de circ.	Mode de scrutin	Nombre de candidats
Nationale (et internationale)	1	Proportionnel (liste ouverte ou fermée)	100
Autochtone	1 spéciale	Proportionnel	2
Total			102

4.2 Les principaux partis politiques et les candidats à la présidence

Tel que confirmé par le Registraire national de l'état civil (*Registraduría Nacional del Estado Civil*), les principaux partis politiques et les candidats à la présidence étaient :

- Parti du changement radical (*Partido Cambio Radical* – PCR) – M. **Germán Vargas Lleras**;
- Parti conservateur (*Partido Conservador Colombiano* – PCC) – M^{me} **Noemí Sanín**;
- Parti libéral (*Partido Liberal Colombiano* - PLC) – M. **Rafael Pardo**;
- Parti social de l'unité nationale (*Partido Social de Unidad Nacional* – *Partido de la U*); M. **Juan Manuel Santos**;
- Parti vert (*Partido Verde* - PV) – M. **Antanas Mockus**;
- Pôle démocratique alternatif (*Polo Democrático Alternativo* – PDA) – M. **Gustavo Petro**;

Candidats indépendants:

- Alliance sociale afro-colombienne (*Alianza Social Afrocolombiana* – ASA) – M. **Jaime Araújo Rentería**;
- Mouvement ouverture libérale (Movimiento Apertura Liberal – MAL) – M. **Jairo Calderón**.
- Mouvement Voix de la conscience (*Movimiento Voz de la Conciencia* – MVC) – M. **Robinson Alexánder Devia**;

4.3 Les autorités et les organismes électoraux

Selon le Code électoral colombien en vigueur, le vote doit être impartial, secret, public, libre et proportionnel (art. 1).

L'organisation des élections est à la charge:

- a) du Conseil national électoral (*Consejo Nacional Electoral*);
- b) du Registraire national de l'état civil (*Registraduría Nacional del Estado Civil*);
- c) des délégués du Registraire national de l'état civil;
- d) des registraires de district (Bogota), des municipalités et des registraires auxiliaires;
- e) des délégués des registraires de district et des municipalités (art. 9, Code électoral).

En matière électorale, le Conseil national électoral est l'organe suprême.

L'autonomie des organismes électoraux

Les organismes électoraux colombiens sont responsables de l'organisation des élections, de la direction et de la supervision, ainsi que du contrôle de l'identité des citoyens (art. 120, Constitution).

Afin de mettre en application le précepte, le Conseil national électoral (CNE) jouit d'une autonomie budgétaire et administrative. Il est également habilité à se doter de son propre règlement (art. 265, Constitution).

Le CNE est composé de neuf membres élus lors d'une plénière du Congrès de l'État. Les membres sont élus suivant une répartition proportionnelle, reflétant la composition politique du Congrès, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois (art. 264, Constitution).

Pour être membre du CNE, il ne faut pas avoir occupé un poste d'élu ou avoir été membre actif d'un parti politique durant les deux années précédentes. Il est également interdit d'être parent avec un conseiller de l'État qui intervient dans les décisions électorales (art.17, Code électoral).

Toutes les décisions du CNE sont prises par le vote des deux tiers de ses membres lorsqu'il réunit quorum réglementaire, soit 50% +1 des membres.³⁷

Les décisions du CNE sont rapportées dans des actes définitifs nommés résolutions. Ces résolutions réglementent ou contingentent des dispositions générales. Elles ont un caractère normatif.³⁸

À la lecture du Code électoral et du Règlement du CNE, aucune institution gouvernementale n'intervient dans le processus électoral.

Enfin, les membres du CNE sont responsables de leurs actes devant la Cour suprême de justice (art.24, Code électoral).

³⁷ Resolución no 65 de 1996, 11 juin 1996, *Por el cual se dicta el Reglamento de la Corporación*, Capítulo Tercero, art. 11.

³⁸ Idem, art. 24

Le Registraire national de l'État civil est choisi par les présidents de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême de justice et du Conseil d'État³⁹ à la suite d'un concours. Il exerce un mandat de quatre ans et doit réunir les mêmes conditions que les membres du CNE. Il peut être réélu une seule fois (art. 266, Constitution).

Les principales attributions des organismes électoraux

Le Conseil national électoral

Le Conseil national électoral a pour attributions, notamment :

- d'exercer le contrôle et la supervision de l'organisation électorale;
- de révoquer de ses fonctions le Registraire national de l'état civil;
- de décider des recours appropriés lors de problématiques électorales;
- de réviser, le cas échéant, les dépouillements et les documents électoraux correspondant à chaque étape administrative dans le but de garantir la véracité des résultats;
- d'agir en tant que consultant du gouvernement dans son champ de compétences et de présenter des projets de loi s'il y a lieu;
- de veiller au respect des lois régissant les partis politiques, la publicité électorale, les sondages, les droits de l'opposition et des minorités politiques;
- de distribuer le financement public pour les campagnes électorales;
- de mettre en œuvre le scrutin et le dépouillement pour tous les processus électoraux nationaux;
- de reconnaître ou révoquer la personnalité juridique des partis politiques;
- de réglementer la promotion des partis politiques dans les médias; (art. 265, constitution)
- de désigner les délégués qui réaliseront les scrutins dans chaque circonscription électorale;
- d'approuver le budget de Registraire national de l'état civil;
- d'approuver les nominations des délégués du Registraire national de l'état civil et des registraires du district de Bogotá.

Le Registraire national de l'état civil

Le Registraire national de l'état civil, quant à lui, a pour attributions, entre autres :

- de diriger et d'organiser les élections (fixer les plans, les programmes et le déroulement du scrutin);
- de s'occuper du registre civil et de l'identification des citoyens; (art. 266, Constitution)
- d'agir à titre de secrétaire du CNE;
- de soumettre un projet de budget ainsi qu'un rapport des dépenses au CNE;
- de proposer des résolutions au CNE;
- de soumettre à l'approbation du CNE le nombre d'électeurs pouvant voter par bureau de votes⁴⁰;
- d'organiser le recensement national électoral;
- de convoquer le CNE;
- d'organiser la diffusion des résultats électoraux;⁴¹

³⁹ *Tribunal Supremo de lo Contencioso Administrativo y Cuerpo Supremo Consultativo del Gobierno.*

⁴⁰ Resolución no 65 de 1996, 11 juin 1996, *Por el cual se dicta el Reglamento de la Corporación*, Capítulo quinto, art. 31.

⁴¹ Registraduría Nacional del Estado Civil, http://www.registraduria.gov.co/Informacion/func_regis.htm

- de nommer un secrétaire général d'affiliation politique distincte (mais dont l'action sera empreinte de neutralité) ainsi que de nommer les délégués du Registraire national de l'état civil et les registraires du district de Bogota, avec l'approbation du Conseil national électoral (art 26.8, Code électoral).

Les délégués du Registraire national de l'état civil (*delegados*)

Dans chacune des circonscriptions électorales, deux délégués d'affiliation politique distincte sont nommés par le Registraire national de l'état civil. Ils doivent agir en toute neutralité. Ils ont la responsabilité d'assurer l'organisation électorale sur leur territoire respectif. Ils assurent également l'émission de cartes d'identité. Ce sont eux qui nomment les registraires des municipalités, avec l'approbation du Registraire national de l'état civil lorsqu'il s'agit des capitales des départements et des villes de plus de 100 000 électeurs (art. 32-33, Code électoral).

Les registraires de district (Bogota), des municipalités et les registraires auxiliaires

Les registraires de district (Bogota) et des municipalités ont pour principale tâche de veiller au bon déroulement du scrutin dans leur municipalité respective. Il y a deux registraires d'affiliation politique distincte pour le district de Bogota et un registraire par municipalité. Pour les municipalités où l'on compte plus de 100 000 électeurs, il y a deux registraires d'affiliation politique distincte. Parmi leurs fonctions, notons :

- assurer la préparation du scrutin;
- répondre aux demandes concernant les cartes d'identité;
- assigner officiellement les jurés aux bureaux de vote et les remplacer le cas échéant;
- sanctionner par le biais d'amendes les jurés fautifs;
- transmettre et publier les résultats électoraux;
- recevoir et remettre le matériel électoral selon l'inventaire. (art. 40-49, Code électoral)

Les décisions des registraires de district et des registraires municipaux doivent se faire d'un commun accord lorsqu'ils sont deux (art. 42, Code électoral).

Les registraires auxiliaires assurent les mêmes fonctions que les registraires municipaux à l'exception de la nomination des jurés et de l'émission de sanctions (art. 49, Code électoral). Ils agissent en tant que remplaçants.

Les délégués des registraires de district et des municipalités

Les délégués des registraires de district et des municipalités doivent travailler à la préparation et à la réalisation du scrutin dans les centres de votation. Ils supervisent le travail de jurés, interviennent lors de conflits, assurent le remplacement des jurés absents, communiquent tout problème au registraire correspondant et transmettent les résultats du dépouillement au registraire le jour même du scrutin (art. 56, Code électoral).

Les jurés des bureaux de vote

C'est le Registraire national de l'état civil qui réalise un tirage au sort pour déterminer les jurés des bureaux de vote depuis une banque électronique où figurent des listes de citoyens remises par des entreprises publiques ou privées, les établissements d'éducation ainsi que les partis ou les mouvements politiques. Tous les fonctionnaires et les employés (publics et privés) entre 18 et 61 ans peuvent être nommés jurés, à l'exception des militaires, des membres de la direction des partis politiques, des hauts fonctionnaires administratifs, des autorités civiles, etc. (art. 104, Code électoral).⁴²

Six jurés sont désignés pour chaque bureau de vote 15 jours avant l'élection. L'assignation des postes est effectuée via une résolution du registraire respectif. Il y a trois jurés principaux et trois suppléants. Des trois jurés principaux, l'un agit à titre de président, l'autre à titre de vice-président et le troisième à titre de conseiller. À la fin du scrutin, tous doivent participer au dépouillement du vote.

Il est important de noter que, dans la définition du rôle des jurés, des critères tels que l'affiliation politique, le niveau de scolarité ainsi que l'adresse postale du juré sont pris en compte afin d'assurer un équilibre dans les bureaux de vote.⁴³

Le poste de juré est obligatoire, à l'exception des cas de force majeure dictés dans le Code électoral (art. 105 et 108).

Les jurés exercent leur vote au bureau où ils sont assignés.

Les responsables de la protection des résultats

Enfin, les responsables de la protection des résultats (*claveros*) sont les citoyens responsables des documents électoraux. Ils reçoivent les documents de la part des jurés des bureaux de vote et veillent à leur conservation dans des coffres sécurisés entre le jour du vote et le dépouillement final dans chaque municipalité. Ils représentent le registraire municipal, ou occupent un poste de maire ou de juge. Ils travaillent en paire et doivent avoir des affiliations politiques distinctes.

4.4 Les opérations de vote le jour du scrutin

En Colombie, des élections ont lieu tous les quatre ans. Les élections législatives se déroulent à date fixe le deuxième dimanche du mois de mars et l'élection présidentielle se déroule le dernier dimanche du mois de mai (art. 207, Code électoral).

Selon l'article 10 de la loi 163 du 2 septembre 1994, toute forme de propagande électorale est défendue le jour des élections.

⁴² Note : Le Code électoral colombien n'a pas été mis à jour. Certaines informations ne sont donc plus valides et il faut se référer à une multitude de lois, de résolutions et de décrets. Les informations ci-dessus proviennent directement du site Internet du Registraire national de l'état civil : <http://www.registraduria.gov.co/index.htm>

⁴³ <http://www.registraduria.gov.co/index.htm>

La votation

Les différentes étapes du vote ne sont pas précisées dans le Code électoral colombien. Le Code stipule que l'exercice du vote est effectué en accord avec les instructions du Registraire national de l'état civil (art. 114, Code électoral), régisseur du déroulement du vote.

Les bureaux de scrutin ouvrent dès 8h le jour du vote et ferment à 16h. Tous les jurés doivent se présenter trente minutes avant l'ouverture des bureaux pour assurer l'installation du matériel (art. 111-112, Code électoral).

À partir de ce moment, les jurés peuvent être accompagnés par les témoins électoraux (représentants des partis politiques), les observateurs accrédités ainsi que les représentants des organismes de contrôle.

Les partis ou les mouvements politiques peuvent déléguer des témoins électoraux sur tout le territoire colombien à raison d'un témoin par bureau de vote (art. 121, Code électoral).

Les jurés doivent s'assurer que l'urne correspondant au bureau de vote est placée à la vue de tous et que leur nom, numéro d'identification et leur signature soient bien visibles (art. 105, Code électoral).

Chaque bureau de vote doit disposer d'une urne, d'un isoloir, d'une table, de six chaises et d'un « KIT ÉLECTORAL » composé de :

- bulletins de vote⁴⁴;
- carnet d'information sur les partis politiques et les instructions pour voter;
- certificats électoraux;
- formulaire URNE SCELLÉE ET FERMÉE;
- formulaire LISTE DES ÉLECTEURS;
- formulaire ACTE D'OUVERTURE ET REGISTRE DES ÉLECTEURS;
- formulaire ACTE DE SCRUTIN (en deux exemplaires);
- adhésifs VOTO NO MARCADO (votes non marqués);
- une enveloppe de couleur noire pour déposer les bulletins de vote et les certificats électoraux non utilisés ou abîmés;
- une enveloppe pour déposer les bulletins de vote de l'élection présidentielle;
- une enveloppe destinée aux responsables de la protection des résultats (claveros);
- une enveloppe destinée au délégué du Registraire national de l'état civil;
- un tampon encreur, des stylos, papier collant, etc.

Avant le début du vote, l'urne doit être ouverte et montrée au public afin qu'il puisse s'assurer qu'elle est bien vide (art. 113, Code électoral).

Le président du juré exige la carte de citoyenneté de l'électeur (seule pièce d'identité acceptée pour exercer le droit de vote), vérifie l'identité et cherche le numéro de la carte sur la liste électorale. S'il y figure, l'électeur peut voter. Sinon, il est référé au délégué du registraire municipal (ou du district de Bogota).

Un autre juré doit noter le nom et le sexe de l'électeur sur le registre électoral, à côté du numéro de citoyenneté correspondant. L'électeur doit apposer son empreinte digitale sur le registre.

⁴⁴ L'annexe VI présente un exemple du bulletin de vote pour l'élection présidentielle 2010. Par contre, il ne s'agit pas du bulletin de vote officiel pour l'élection présidentielle du 30 mai 2010.

L'électeur reçoit un bulletin de vote, signé par le juré, et se dirige vers l'isoloir pour effectuer son choix de façon secrète. Au retour, il dépose son vote dans l'urne. S'il abîme le bulletin ou se trompe, le juré peut lui en fournir un nouveau.

Les électeurs de plus de 80 ans, les malvoyants et les personnes handicapées peuvent être accompagnés lors du vote par une personne de confiance. Ceci exclut toute forme d'accompagnement de la part des jurés, des témoins électoraux, des observateurs ou des forces de sécurité (art. 16, Loi 163 de 1994). Les enfants peuvent accompagner leur parent dans l'isoloir.

Les citoyens ayant voté reçoivent un certificat électoral et leur doigt imprégné d'encre bleue confirme qu'ils ont déjà voté.

Les bureaux de vote ferment à 16 h. Les électeurs ayant débuté le processus de votation peuvent le compléter. Par contre, les électeurs encore en file ne peuvent pas voter.

Selon l'article 85 du Code électoral colombien, c'est le Registraire national de l'état civil qui fixe le nombre d'électeurs par bureau de vote. Ce nombre était de 400 lors des élections législatives de mars 2010 (sauf quelques exceptions).⁴⁵

Le dépouillement des votes et le dévoilement des résultats

Dès la fermeture des bureaux de vote, un membre du juré lit à voix haute le nombre total d'électeurs s'étant présentés au bureau. Ce chiffre est inscrit dans l'acte du scrutin ainsi que sur le registre des électeurs (art. 134, Code électoral).

L'urne est ouverte publiquement et un des jurés compte les bulletins de vote à l'intérieur. S'il y a plus de bulletins de vote que d'électeurs inscrits sur le registre, les bulletins sont remis dans l'urne et l'un des jurés retire un nombre de bulletins égal à la différence (art. 135, Code électoral).

Les jurés procèdent ensuite au dépouillement, comptabilisant le nombre de voix recueillies par chaque ticket présidentiel. Les résultats sont inscrits dans l'acte de scrutin (art. 136, Code électoral).

Sont considérés nuls :

- les bulletins qui comptent plus d'un choix;
- les bulletins qui démontrent clairement la volonté de l'électeur d'annuler le vote;
- les bulletins qui ne démontrent pas clairement le choix de l'électeur;
- les bulletins où la case de vote en blanc est marqué en plus du choix d'un candidat.

Les bulletins de vote disposent d'une case spécifique pour le vote en blanc (*voto en blanco*). Le vote en blanc est distinct du vote non marqué (*no marcado*) où le bulletin ne démontre aucune marque. Le vote en blanc traduit la volonté de l'électeur qui est en désaccord avec les propositions des différents candidats. Il se comptabilise avec les votes valides.

Les votes non marqués (*no marcado*) sont comptabilisés dans l'acte de scrutin.

⁴⁵ Registraduría Nacional del Estado Civil, Résolution No 0167-DE, 13 janvier 2010.

Les jurés doivent, lors du dépouillement, répondre à toute demande de recomptage des voix (une seule fois). Ils doivent noter cette demande sur les deux copies de l'acte de scrutin.

Toute autre réclamation écrite présentée par les témoins électoraux doit être transmise au responsable de la protection des résultats, dans l'enveloppe qui lui revient. Les plaintes devraient normalement être traitées par le Conseil national électoral.

Tous les jurés doivent signer les exemplaires de l'acte de scrutin.

Dès la fin du dépouillement, mais avant 23 h, les actes de scrutin, le matériel électoral et les autres documents ayant servi pour l'élection sont remis, dans les enveloppes respectives, par le président du juré en échange d'un accusé de réception, au délégué du registraire de district ou de la municipalité (art. 144, Code électoral), ou encore directement au responsable de la protection des résultats.

La première enveloppe destinée au responsable de la protection des résultats contient les bulletins de vote, la liste des électeurs, l'acte d'ouverture et registre des électeurs, une copie de l'acte de scrutin ainsi que les autorisations de vote et les plaintes (le cas échéant).

La seconde enveloppe, destinée au délégué du Registraire national de l'état civil, contient une copie de l'acte de scrutin.

C'est le responsable de la protection des résultats qui reçoit les enveloppes contenant les bulletins de vote. Il les range dans des coffres sécurisés jusqu'au mardi suivant le scrutin.

C'est le mardi suivant le jour du vote que les résultats sont vérifiés et compilés par des équipes de scrutateurs d'affiliation politique distincte afin de confirmer les résultats finaux. Selon la Résolution n° 0237 du 31 mars 2009 du Conseil national électoral, le scrutin final correspond à la consolidation et à la certification des résultats électoraux ainsi qu'à la prise de décision concernant les litiges au niveau local, municipal, départemental et national.

Les résultats de chacun des bureaux de vote sont, en principe, publiés sur le site Internet du Registraire national de l'état civil (www.registraduria.gov.co) le plus tôt possible. Par contre, les résultats finaux ne sont généralement connus que quelques jours après le scrutin.

Les articles 157 à 191 du Code électoral précisent les opérations à suivre pour les décomptes départementaux et le décompte national.

4.5 Les aspects de sécurité

Même si la sécurité en Colombie s'est améliorée au cours des dernières années, la violence perpétrée par les groupes de narcotrafiquants, les guérilleros et les paramilitaires continue d'affecter aussi bien les zones rurales que les grandes villes. Les ressortissants étrangers sont particulièrement visés. Les avertissements aux voyageurs concernent particulièrement les villes de Calí et de Medellín, ainsi que les routes et les zones rurales.⁴⁶

⁴⁶ Voir <http://travel.state.gov> pour une mise à jour régulière des avertissements aux voyageurs.

Les élections législatives du 14 mars dernier se sont déroulées dans le calme. «Aucun incident d'ordre public n'a porté atteinte au processus électoral», a déclaré lors d'une conférence de presse le responsable de la sécurité des citoyens au sein de la police, le général Orlando Páez Barón.⁴⁷

La vente et la consommation de boisson alcoolisée sont interdites à partir de 18 h la veille de l'élection jusqu'à 6 h le lendemain de la journée électorale (art. 206, Code électoral).

5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN

5.1 Arrivée de la délégation et accréditation de ses membres

Dès son arrivée en Colombie le 26 mai 2010, la délégation de la COPA a émis un communiqué de presse (annexe VII) afin de faire part de sa composition, des objectifs de la mission et de présenter succinctement la COPA.

5.2 Les rencontres de travail avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral

Les 27 et 28 mai 2010, les membres de la délégation ont participé à un séminaire international sur les élections, les institutions et la démocratie, organisé conjointement par le Conseil national électoral et le Registraire national de l'état civil pour les observateurs internationaux.

Lors de ce séminaire, les membres de la délégation ont assisté à trois tables rondes dont l'objectif était de présenter de façon comparée les observations internationales et les réflexions des chercheurs sur les processus électoraux, plus particulièrement celles touchant le financement des partis politiques, la participation et la formation électorale. L'annexe IX présente un résumé de ces tables rondes.

Les membres de la délégation ont par la suite rencontré des représentants des autorités électorales et des partis politiques en lice ainsi que des observateurs nationaux qui ont informé les membres de la délégation du processus électoral et de la situation prévalant dans le pays à la veille du scrutin.

Le 29 mai 2010, plusieurs représentants de la COPA ont rencontré le chef de la délégation de l'Organisation des États américains (OEA) afin de discuter des grands enjeux de l'élection présidentielle et de partager de l'information sur l'observation électorale.

Une copie du programme se trouve à l'annexe VIII. Des résumés des propos et des informations recueillis au cours de ces réunions de travail sont rapportés ci-dessous⁴⁸ :

⁴⁷ CANCELA-KIEFFER, Michaela, *Op. Cit.*

⁴⁸ Dans ce rapport, les membres de la mission ne font que relever les propos tenus par les représentants d'institutions et d'organismes : d'aucune manière ils n'endossent les prises de position de leurs interlocuteurs.

Contextualisation institutionnelle et politique – le vendredi 28 mai 2010, 8h30

- Ouverture, M^{me} Adelina Covo, présidente du Conseil national électoral

M^{me} Covo a d'abord mentionné que deux réformes du système électoral colombien devaient être conduites : une réforme du code électoral afin de l'adapter aux nécessités du XXI^e siècle et une réforme des listes de candidats afin d'éliminer les listes ouvertes. Selon la présidente, c'est au Conseil national électoral de proposer le contenu de ces réformes. Elle a rappelé que, selon l'art. 265 de la Constitution, le CNE dispose de l'autonomie nécessaire pour décider de son règlement interne, dans les limites de la Constitution. Cependant, elle a plaidé pour une grande indépendance du CNE au niveau financier, ce qui lui permettrait de bien remplir son rôle d'instance de gestion des élections. De plus, selon elle, une réforme devrait amener le CNE à s'occuper de la question des sondages, des études et des recensements électoraux, de même que de l'éducation à la démocratie.

Elle souhaite par ailleurs revoir le rôle et la structure du Conseil afin de lui conférer plus de responsabilités, une réforme qui devra cependant s'appuyer sur un large débat. L'objectif de cette réforme serait de garantir la véracité et la fiabilité des résultats des élections ainsi que d'en assurer la transparence.

-Mme Claudia López, Mission d'observation électorale (MOE), Colombie

La MOE est une organisation colombienne indépendante du gouvernement, des partis politiques et des intérêts privés, qui rassemble les organisations de la société civile et fait la promotion du droit des citoyens à participer à la vie politique. L'objectif de cette instance est d'identifier les problèmes qui se posent pendant et entre les scrutins et de tenter d'apporter les correctifs pour que les élections soient conformes aux standards internationaux et à la législation colombienne.

M^{me} López a présenté les travaux menés par l'organisme en ce qui a trait à l'analyse des risques électoraux en Colombie. Elle a divisé les risques en deux catégories : les risques de violence (groupes armés illégaux) et les risques non violents (fraude) provoqués par des acteurs légaux. Pour ces deux catégories, l'objectif est de voir dans quelle mesure ils pourraient affecter le processus électoral.

À l'aide de plusieurs tableaux de statistiques et de cartes géographiques basés sur des activités d'observation électorale sur le territoire colombien ainsi que les données recueillies au fil des ans, M^{me} López a notamment démontré que 1) la quantité et le niveau des risques violents avaient considérablement diminué depuis 2002 (même s'il en reste beaucoup); 2) que les zones à risque se déplaçaient géographiquement dans le temps (le conflit a changé de région); 3) qu'il existait un lien géographique entre la présence des grandes industries minières et agricoles et celle des groupes paramilitaires.

Selon M^{me} López, les guérillas, les groupes paramilitaires et les narcotrafiquants affectent tous le processus électoral, mais de manière différente. Alors que la présence des guérillas dans certaines régions se reflète par une grande diminution du taux de participation, la présence des groupes paramilitaires se manifeste au contraire par une augmentation du taux de participation (possible achat des votes). Quant à la présence de la mafia, selon l'interlocuteur, l'influence est certaine, mais beaucoup plus difficile à déterminer.

Au niveau des risques non violents, tels que les risques de fraude électorale, M^{me} López a mentionné que, lorsque le nombre de votes nuls, non marqués ou le taux de participation électorale étaient anormalement élevés ou anormalement bas, il s'agissait souvent d'un indice pouvant mener à détecter ces fraudes.

Elle a également mentionné que les problèmes détectés pour les élections législatives et présidentielle étaient les mêmes, mais à un différent niveau d'intensité. Alors que pour les élections législatives on observait d'abord un problème de financement illégal et de fraude électorale, on observait surtout à l'élection présidentielle des interventions politiques et des contraintes armées.

Enfin, M^{me} López a dit que les autorités électorales devraient se préoccuper de bien faire leur travail avant de vouloir élargir leur mandat. Elle a avoué être préoccupée par l'état du système électorale colombien qui, selon elle, aurait besoin d'être rafraîchi. Elle n'entrevoit pas de problèmes majeurs pour le scrutin du 30 mai et a formulé le souhait de voir les Colombiens recevoir les résultats finaux vers 20 h le jour du scrutin sans qu'il n'y ait de problème avec la transmission des résultats.

Les sondages en période électorale - le vendredi 28 mai 2010, 10h

- M. Juan Manuel Ramírez Pérez, ex-magistrat du Conseil national électoral

- M. Napoléon Franco, expert en statistiques, IPSOS

M. Ramírez a abordé la question des sondages en rappelant qu'en Colombie, il existe une surveillance très serrée établie en vertu de la législation. Il a rappelé brièvement les éléments prescriptifs de la loi, notamment en ce qui a trait au fait que seuls les résultats des sondages obtenus auprès de la population par des firmes qui ont été choisies par l'État sont reconnus. Les firmes doivent respecter un cadre très contraignant opérationnalisé dans une grille technique qui doit faire l'objet d'une publication. Il a terminé sur une réflexion questionnant le rôle de l'État dans la régulation des sondages.

M. Franco, qui exerce des fonctions dans le domaine des sondages depuis près de 30 ans, a présenté en détail les différents aspects liés à la conduite d'un sondage. Il a précisé que les firmes reconnues, notamment IPSOS, se soumettent aux codes mondiaux en matière de sondage et il a tenu à préciser à cet effet que la régulation en Colombie figure parmi les meilleures au monde, ce qui garantit la validité et la fiabilité des résultats.

Il a ajouté qu'un accord d'autorégulation, qui indique des éléments très précis, constitue en fait un cadre théorique qui définit les éléments de méthodologie à respecter. Par exemple, il a cité la publication des résultats, la taille et la composition des échantillons, la méthode d'échantillonnage et la marge d'erreur. Selon lui, ces éléments attestent de la représentativité et garantissent l'extrapolation des résultats à un plus grand ensemble. Il a terminé sa conférence en présentant en détail certains résultats de sondage sur la campagne présidentielle et sur les élections législatives de mars.

Les représentants des partis politiques – le vendredi 28 mai 2010, 11h

-Le Parti vert (*Partido Verde*)

Le représentant du Parti vert a présenté la plateforme électorale du parti. Le parti souhaite augmenter les impôts afin d'améliorer la qualité de vie de la population en investissant dans les écoles, le transport, les sciences et la culture.

Le Parti vert souhaite être considéré comme un régulateur et non comme un producteur de biens ou de services. Il voudrait pouvoir offrir une opportunité égale à tous, notamment en matière d'éducation.

En ce qui a trait à la politique extérieure, le représentant du Parti vert a affirmé que celle-ci devait répondre aux intérêts du pays et qu'il y avait suffisamment d'intérêts communs entre les pays pour présenter un front commun. Au sujet de l'alliance avec les États-Unis, le Parti souhaiterait en revoir certains aspects, mais sans toutefois remettre en question ces liens qui sont profitables à la Colombie.

Le représentant a dit regretter le contexte de violence qui prévaut dans certaines régions et les rapports inappropriés entre certains fonctionnaires et les groupes criminalisés. Il a clairement énoncé la lutte contre la guérilla, mais a précisé que cette lutte devait être menée dans le respect de la loi et de la souveraineté des pays voisins.

- Le Parti social de l'unité nationale (*Partido Social de Unidad Nacional – Partido de la U*)

Le représentant du Parti social de l'Unité nationale a d'abord fait état de la formation académique acquise par M. Santos, le candidat présidentiel, dans de grandes écoles à vocation économique et de sa grande expérience, notamment au sein du présent gouvernement (ministre des finances, ministre de la défense,...). Il a par ailleurs insisté sur la prise en compte des résultats professionnels atteints par un candidat, ce qui renvoie selon lui au caractère du candidat et à sa façon de gérer une situation et de résoudre les problèmes.

Il a ensuite abordé les différents aspects du programme du parti, qui s'articule notamment autour de la création d'emploi et de la croissance économique, de la politique monétaire et fiscale, du développement des infrastructures, du transport et des communications et de la gestion des ressources naturelles.

Il a ajouté que le parti souhaitait augmenter le taux de scolarisation en offrant entre autres un soutien financier aux étudiants universitaires, ce qui, selon lui, permettrait de réduire la corruption et le taux de chômage. Le représentant se préoccupe aussi de l'accès aux soins de santé qui crée une polarisation des classes de citoyens.

- Le Parti libéral (*Partido Liberal Colombiano*)

Le représentant du Parti libéral a dit que son parti avait mené une consultation interne en décembre 2009 afin de choisir le chef, M. Rafaël Pardo. Le Parti libéral a fait élire 17 sénateurs et 76 représentants aux élections législatives de mars 2010, ce qui en fait la troisième force parlementaire.

Les éléments essentiels du programme du parti visent à mettre un terme aux inégalités qui caractérisent la Colombie. L'un des moyens envisagés à cet effet serait, selon le représentant du parti, de procéder à une réforme de la fiscalité.

Souhaitant répondre à certaines interrogations quant au traité de libre-échange avec l'Union européenne, le représentant du Parti libéral a déclaré qu'il ne souhaitait pas remettre en cause cet accord, mais il a indiqué que le secteur laitier devrait faire l'objet d'une attention toute particulière dans les négociations.

Le délégué du Parti libéral a par la suite abordé l'intervention du président actuel dans la campagne électorale en faveur du candidat Santos, ce qui est interdit en vertu des lois électorales colombiennes.

- Le Pôle démocratique alternatif (*Polo Democrático Alternativo*)

La représentante du Pôle démocratique alternatif s'est dit préoccupée par le phénomène de l'achat de votes, qui a pris selon elle des proportions dangereuses. Elle s'est questionnée sur les répercussions de la circulation d'argent sale et ses conséquences, notamment les exactions.

Elle a affirmé que certains candidats de son parti ont fait l'objet d'une campagne d'intimidation très grave. Elle déposera au CNE un document faisant la nomenclature de ces manifestations.

Le programme du Pôle démocratique est fondé sur la nécessité d'assurer le financement des droits de base, particulièrement en ce qui concerne la santé. Selon la représentante du parti, l'actuel programme de santé ne finance pas les maladies graves, ce qui entraîne des conséquences et crée une stratification de la population. Selon elle, les soins de santé devraient être financés en totalité par l'État.

- L'Alliance sociale afro-colombienne (*Alianza Social Afrocolombiana*)

Le représentant de l'Alliance a d'abord mentionné que le chef, M. Jaime Araujo Renteria, avait joint les rangs du parti à la suite de problèmes liés à la cueillette du nombre de signatures nécessaires à sa candidature.

Le programme du parti se fonde sur plusieurs éléments, dont la défense des droits humains, l'accès à l'éducation, à la santé et au logement, l'économie durable et le renforcement du pouvoir des régions. L'égalité entre les hommes et les femmes; la protection des enfants, la réforme de la justice et la lutte contre la discrimination et l'exclusion font également partie de la plateforme de l'alliance.

-Le Parti conservateur (*Partido Conservador Colombiano*)

Le Parti conservateur, dirigé par la seule femme candidate à la présidence, M^{me} Noemi Sanín, propose un programme ambitieux, qui se fonde sur quatre éléments qui pourraient, selon le représentant du parti, favoriser l'instauration d'un équilibre :

Le parti propose de travailler sur l'éducation dès la petite enfance et d'améliorer l'accès à l'université. Dans le domaine des sciences et de la technologie, le parti s'engage à développer des produits à valeur ajoutée et à choisir des professeurs possédant des maîtrises et des doctorats dans les domaines de pointe. En ce qui concerne la sécurité des citoyens, le parti

veut travailler à réduire la violence dans les villes en luttant contre la violence familiale par l'offre d'activités récréatives et sportives pour les enfants. Il compte également renforcer les forces policières et investir dans les technologies, réformer la justice pour qu'elle soit rapide, organisée et discrète et renforcer la culture citoyenne en vue d'accepter la diversité et développer la tolérance. Enfin, dans le domaine de la santé, le parti propose une réforme de la santé afin qu'elle devienne un droit et une meilleure utilisation des ressources.

- Le Parti du changement radical (*Partido Cambio Radical*)

Le représentant du Parti du changement radical a présenté une vidéo en trois volets. Le premier volet a présenté l'image d'un retour à une relative tranquillité après des années de luttes. Cependant, selon la vidéo, beaucoup de travail reste à faire en vue de consolider le contrôle territorial.

Le second volet a présenté le cheminement du candidat Vargas Lleras, de sénateur à candidat présidentiel. La vidéo a montré les faits reliés à l'assassinat d'un sénateur en 1985 et les tentatives de meurtre visant le sénateur Vargas. Ce volet était axé sur le candidat et sur l'image de droiture et d'incorruptibilité qu'il véhicule.

Le dernier volet a montré des images de la campagne du candidat. On le voyait traverser le pays et rencontrer des gens.

- Mouvement Voix de la conscience (*Movimiento Voz de la Conciencia*)

Le représentant du Mouvement Voix de la conscience s'est présenté à la conférence enchaîné et cadenassé, pour symboliser l'état dans lequel se trouvait la population colombienne. Le parti, dirigé par M. Robinson Devia, s'est fait connaître par ses prises de position diamétralement opposées au pouvoir et aux partis en place. Selon le représentant, le gouvernement est très corrompu et il ment à la population. Il a cité l'exemple des faux positifs (*falsos positivos*), ces personnes assassinées puis déguisées en guérilleros dans l'objectif de récolter une prime et de redorer l'image gouvernementale.

Le candidat présidentiel et ses alliés faisaient une grève de la faim depuis le 10 mai 2010. Le représentant du parti a fait la lecture d'une dénonciation, qu'il a déposé avec la copie d'un manifeste.

Rencontre avec le Chef de mission de l'Organisation des États américains (OEA), M. Enrique Correa — le samedi 29 mai 2010, 11 h

La mission d'observation électorale de l'OEA comptait 85 observateurs provenant de 26 pays et a couvert 30 des 32 départements de la Colombie lors des élections législatives et présidentielle.

D'entrée de jeu, M. Correa a tenu à souligner le fait que les élections législatives du 14 mars avaient été très tranquilles, ce qui représente en soi une victoire démocratique pour la Colombie.

Il a rappelé que les forces policières étaient omniprésentes sur le terrain et que la sécurité faisait l'objet des discours des partis politiques et des autorités électorales. Il a par contre tenu à préciser que cette sécurité physique ne garantissait pas tout. Le système électoral démontre certaines faiblesses qui se sont notamment manifestées lors du dépouillement et de la

transmission des résultats le 14 mars dernier. Ainsi, deux mois après les élections législatives, le recomptage des voix n'était pas terminé et plusieurs inconsistances persistaient. Les résultats finaux devaient être connus définitivement que vers la fin juillet.

M. Correa était conscient du phénomène de l'achat des votes, un problème qui persiste, selon lui, en toute impunité dans les zones rurales du pays. Lors des élections législatives, les observateurs de l'OEA ont observé que l'achat de vote se faisait parfois directement au bureau de vote. Selon le Chef de mission, le fait que les gens votent souvent en plein air, parfois sans isoloir, n'est pas de nature à résorber cette pratique. Il a plaidé pour une meilleure garantie du secret du vote.

Au niveau de la situation politique, M. Correa a précisé que le rapport de force entre les partis politiques avait évolué au cours de la campagne électorale. Alors que l'on observait en mars une lutte entre le Parti conservateur et le Parti social de l'unité nationale, on observait maintenant (en mai) un combat entre le Parti social de l'unité nationale et le Parti vert. Selon lui, étant donné la fragilité du système électoral, il pourrait y avoir certains dangers pour l'issue de l'élection présidentielle si les résultats étaient très serrés lors du deuxième tour.

Enfin, M. Correa a exclu la possibilité de fraude massive de la part des autorités électorales. Il a mentionné que le changement de président du Conseil national électoral en plein milieu de la campagne soulevait toutefois certains doutes sur l'indépendance de l'institution. De plus, il s'est montré préoccupé par le fait que le parti au pouvoir, bien que la loi le lui interdise (Ley de garantías), se soit servi de la machine institutionnelle (fonction publique, instances gouvernementales) pour promouvoir le candidat Santos. Il a conseillé aux observateurs de la COPA d'examiner dans quelle mesure la législation de la Colombie en matière électorale a été respectée et d'en faire rapport.

6. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN

6.1 Composition et déploiement des équipes d'observateurs de la COPA

Le jour de l'élection, les membres de la mission se sont répartis en 5 équipes d'observateurs :

- 1) La première équipe, composée de représentants de l'Argentine et du Mexique, soit de M^{me} **Edda Acuña**, chef de mission, de **M. Carlos Jimenez Macias**, de M^{me} **María Alejandra Vucasovich**, de M^{me} **Estela Mendez de Micheli** et de M^{me} **Mailen Vélez**, a observé le déroulement des opérations dans 6 bureaux de vote de la municipalité de Bogotá, D.C.

Municipalité/ quartier	Adresse du centre de votation	N° des bureaux de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Bogotá, D.C./Parque Lourdes	Cra 13 No. 65-10	2; 9; 24	8 h 15	8 h 35
Bogotá, D.C./ Chapinero Norte	Cra 9 Bis No.62-43	10; 14; 16; 28	8 h 40	9 h 15
Bogotá, D.C./ Bosque Calderón	Calle 52 No.13-65	10; 11; 18	9h 20	9 h 40
Bogotá, D.C./Egipto	Cra 3 Este No 9-77	2; 3; 8; 17	9 h 55	10 h 15
Bogotá, D.C./Archivo nacional	Cra No. 5-40/50	4; 8; 17	10 h 20	10 h 30
Bogotá, D.C./La Concordia	Calle 14 N 1B-24	1; 5; 9; 16	13 h 15	13 h 35

- 2) La deuxième équipe, composée de représentants de l'Argentine, du Mexique et du Venezuela, soit de M^{me} **Cristina Ruiz Sandoval**, de **M. Edgar Carrasco**, de M^{me} **Antonia Alegre**, de M^{me} **Martha Angon**, de M^{me} **Maria José Alcalá**, a observé le déroulement des opérations dans 5 bureaux de vote de la municipalité de Bogotá .

Municipalité/ quartier	Adresse du centre de votation	N° des bureaux de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Bogotá, D.C./ Camilo Torres	Cra 7 No 33-64	1; 7;15	8 h 15	8 h 45
Bogotá, D.C./ Policarpa Salavarrieta	Calle 28 No 5 A-06	3; 4;6	9 h 00	9 h 30
Bogotá, D.C./ Parque Santander	Cra 6 No. 15-32	2; 4; 16	9 h 30	10 h 00
Bogotá, D.C./ La Perseverencia	Calle 32 A No. 3 C-37	2; 9	10 h 15	10 h 45
Bogotá, D.C./ La Concordia	Calle 14 N 1B-24	1; 7;8; 9	15 h 45	16 h 30

- 3) La troisième équipe, composée de représentants du Mexique et de l'Argentine, soit de **M. Eduardo Nava Bolaños**, de **M. Victor Hugo Dadomo**, de **M. Jorge Alberto Lagna**, de **M. Dario Boscarol** et de **M^{me} Lilia Hernández**, a observé le déroulement des opérations dans 6 bureaux de vote de la municipalité de Bogotá.

Municipalité/ quartier	Adresse du centre de votation	N° des bureaux de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Bogotá, D.C./ San Cristobal	Calle 11 Sur No 6-27 Este	3; 12; 13	8 h 30	8 h 50
Bogotá, D.C./ San Blas	Cra 3 Este No 8-76 Sur	5; 8; 9; 12	9 h 00	9 h 20
Bogotá, D.C./ Las Brisas	Calle 7 A Sur 0-50 Este	1; 2; 3	9 h 40	10 h 15
Bogotá, D.C./ 20 de Julio B	Cra 7 No 25-01 Sur	1; 2; 5; 8	10 h 30	11 h 00
Bogotá, D.C./ Lucero Medio	Diag. 65 D No 18 A-04 SUR	3; 6; 14	11 h 30	12 h 00
Bogotá, D.C./ Sotavento	Calle 73 A Sur No 16 F -35	3; 4; 6; 25	12 h 20	13 h 15

- 4) La quatrième équipe, composée de représentants de l'Argentine et du Paraguay, soit de **M^{me} Zulma Gomez**, de **M. Julio César Franco**, de **M^{me} Alicia Gutiérrez** et de **M. Hector Leguizamon**, a observé le déroulement des opérations dans 8 bureaux de vote de la municipalité de Bogotá.

Municipalité/ quartier	Adresse du centre de votation	N° des bureaux de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Bogotá, D.C./ El Tunal	Cra 24 D No 49-66 Sur	4; 6; 9; 27	8 h 25	8 h 55
Bogotá, D.C./ El Carmen Sur	Calle 48 C Sur No. 28-44	6; 11; 15	9 h 15	9 h 25
Bogotá, D.C./ Ciudad Montes	Cra 51 No 16-64	2; 9; 12	10 h 00	10 h 20
Bogotá, D.C./ Santa Matilde	Calle 1 No 34 B-20	1; 3; 19; 20	10 h 20	10 h 30
Bogotá, D.C./ El Tejar	Avenida 1 de Mayo No 50-28	3; 10; 19	10 h 55	11 h 10
Bogotá, D.C./ Colon	Calle 4 No 56-03	13; 25; 26	11 h 20	11 h 30
Bogotá, D.C./ Santa Ana Oriental	Calle 114 Carrera 6 Entrada Zona C	5;15; 23	15 h 10	15 h 30
Bogotá, D.C./ Cedro Golf Club	Cra 7 A No 150-01	3; 19; 20	15 h 45	16 h 35

- 5) La cinquième équipe, composée de représentants de l'Argentine et du Québec, soit de **M^{me} Gloria Bidegain**, de **M. Daniel Ratthé**, de **M. Denis Royer** et de **M^{me} Christiane Bérubé**, a observé le déroulement des opérations dans 5 bureaux de vote de la municipalité de Bogotá.

Municipalité/ quartier	Adresse du centre de votation	N° des bureaux de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Bogotá, D.C./ Chapinero Norte	Cra 9 Bis No.62-43	10; 37	8 h 20	8 h 40
Bogotá, D.C./ USME	Transv. 2 A No 135 – 78 Sur	16; 17; 18	10 h 15	10 h 35
Bogotá, D.C./Santa Marta	Calle 69 Sur 1 B- 37 Este	10; 11; 12	11 h 50	12 h 10
Bogotá, D.C./Normandia	Avenida Carrera 70 No. 51-14	3; 5; 13	15 h 15	15 h 30
Bogotá, D.C./Minuto de Dios	Trans. 74 No 82 B -05	19; 28	15 h 55	16 h 35

- 6) Certains participants ont suivi le programme du Conseil National électoral de Colombie qui prévoyait également la visite de certains centre de votation. Une équipe composée de représentants de l'Argentine et du Mexique, soit de **M. Jaquín F. Blanco**, de **M^{me} Nancy González**, de **M. Antonio Morante**, de **M. José Carlos Ocaña Becerra**, **M. Pascual Bellizzia** et de **M^{me} Norma Esparza**, a observé le déroulement des opérations dans 3 bureaux de vote de la municipalité de Bogotá.

Municipalité/ quartier	Adresse du centre de votation	N° du bureau de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Bogotá, D.C./ La Cita	Calle 165, No. 8A- 03	1	9 h 50	10 h 10
Bogotá, D.C./ Roma	Calle 57 A Sur No 78 N-21	25	14 h	14 h 10
Bogotá, D.C./ Corferias	Carrera 37 No 24 - 67	269	15 h 50	16 h

6.2 Les éléments observés

Afin de mener à bien leur travail d'observateurs, les parlementaires disposaient d'une « Fiche de l'observateur électoral » préparée par le secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA. Cette fiche, qui se trouve en annexe X et dont une copie a été remplie pour chacun des bureaux de vote observés, se divise en huit parties. Basée sur les dispositions de la loi électorale colombienne, elle aborde les aspects suivants du processus électoral :

- 1) Les renseignements généraux sur l'observateur, le centre de votation et le bureau de vote;
- 2) Le bureau de vote;
- 3) Le matériel électoral;
- 4) Les électeurs;

- 5) Les plaintes;
- 6) Les autres observations;
- 7) Le dépouillement et le décompte des suffrages;
- 8) L'évaluation globale.

Afin de recueillir ces informations, les observateurs se sont adressés essentiellement aux jurés qui assuraient le rôle de président dans chacun des bureaux de vote.

Les six équipes d'observateurs ont également cherché à obtenir un bon échantillonnage des pratiques de votation en visitant des centres de votation situés dans différents types de quartiers. Ainsi, dans le grand district de Bogotá, ils ont visité des centres de votation installés dans des quartiers ouvriers et populaires, des quartiers habités par des représentants de la classe moyenne et des quartiers habités par des représentants de la classe plus aisée.

7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA

Voici les principaux constats de l'observation qui peuvent être illustrés à l'aide des cinq tableaux se trouvant dans la fiche de l'observateur remis aux membres de la délégation de la COPA. Les tableaux abordent les éléments suivants : **1) les bureaux de vote; 2) le matériel électoral (2 tableaux); 3) les plaintes; et 4) les observations générales.** Un cinquième élément, traitant du dépouillement et du décompte des votes, n'est pas illustré par un tableau.⁴⁹

7.1 Les bureaux de vote

Dans la majorité des bureaux de vote observés, les électeurs ont commencé à voter à 8 h comme le prévoit le Code électoral. Dans un seul bureau de vote, l'ouverture a été légèrement retardée (30 min.), principalement en raison d'une installation tardive du matériel. Notons qu'en raison de problèmes logistiques survenus le matin du scrutin, les équipes d'observateurs de la COPA n'ont pu observer l'ouverture des bureaux de vote. Les informations obtenues sont basées sur l'information recueillie auprès du personnel des bureaux de scrutin.

	OUI	NON	Aucune réponse
Site et aménagement du bureau de vote convenables	77	15	7
Bureau de vote complet	91	0	8
Présence des forces de sécurité	94	0	5
Présence des représentants des candidats/partis	61	32	6
Présence de publicité électorale sur les lieux	5	90	4
Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs	1	89	9

Dans la grande majorité des bureaux de vote observés, le site et l'aménagement étaient convenables.

Plusieurs observateurs ont toutefois noté un problème avec l'aménagement de certains centres de votation. Par exemple, au centre *Policarpa Salavarrieta*, les observateurs ont noté que l'espace d'accueil des citoyens était très restreint. Au centre de votation *El Tejar*, les observateurs ont constaté de grandes agglomérations d'électeurs dans la zone réservée au

⁴⁹ Ces résultats ne sont que le reflet d'une appréciation réalisée par les membres de la délégation de la COPA.

vote. À *Chapinero Norte*, les observateurs ont constaté une très longue file pour entrer dans le centre de votation.

Les observateurs ont constaté que certains centres de votation se situaient à l'extérieur. Selon la loi 1227 de 2008, les endroits utilisés pour installer les bureaux de vote doivent être couverts d'un toit (art. 50). Aux centres de votation *Colón* et *El tejar*, plusieurs bureaux de vote se trouvaient à l'air libre. Au centre de votation *Normandia*, les bureaux de vote étaient sous un toit, mais les électeurs devaient attendre leur tour à l'extérieur, sous la pluie.

Les observateurs ont constaté la présence des forces de sécurité dans tous les centres de votation, ce qui a contribué au bon déroulement du scrutin. Une équipe d'observateurs a constaté, au centre *Santa Marta*, qu'un policier en civil attendait un électeur à son bureau de vote. L'électeur en question était recherché et les forces de l'ordre s'apprêtaient à l'arrêter, après qu'il ait voté.

Enfin, les membres de la délégation de la COPA ont constaté la présence de représentants des partis politiques dans 61 % des bureaux de vote observés. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait de témoins du Parti vert. Au centre de votation *Bosque Calderón*, les observateurs ont noté que les témoins des partis politiques étaient installés très proches des isolements.

7.2 Le matériel électoral

Le matériel électoral a été fourni en quantité suffisante et en conformité avec les normes prescrites dans la totalité des bureaux de vote observés.

	OUI	NON	+ ou -	Aucune réponse
Urnes adéquatement scellées	93	1	3	2
Isoloirs garantissant le secret	29	58	0	12
Liste électorale	93	0	0	6
Bulletins de vote en nombre suffisant	96	0	0	3
Design du bulletin de vote (permet à l'électeur d'identifier clairement son choix)	94	0	0	5

La majorité des observateurs de la COPA ont noté que les isolements fournis par le Conseil national électoral n'étaient pas en mesure de garantir le secret du vote. Le design de ces derniers (cartons entrecroisés) n'était pas en mesure de protéger la confidentialité du vote. Les observateurs ont noté des commentaires spécifiques sur cet élément dans les centres de votation suivants :

Santa Ana Oriental, Santa Matilde, Cedro Golf Club, Ciudad Montes, El Tunal, La Perseverencia, Egipto, Parque Lourdes, Chapinero Norte, El Tejar, Colon, Camilo Torres et La Concordia.

Les commentaires les plus répandus font référence au fait qu'il était souvent possible de voir pour quel candidat un électeur votait.

Au centre de votation *Normandia*, un observateur a rapporté que les électeurs étaient instinctivement portés à voter derrière l'isoloir. Cependant, dans le bureau de vote observé, il n'y avait pas de crayon derrière l'isoloir, alors les électeurs devaient revenir devant pour marquer leur bulletin.

	Très bon	Bon	Faible	Aucune réponse
Le matériel électoral	32	61	0	6
Le travail des membres de la table de vote	34	41	3	21

Aucun commentaire spécifique n'a été noté par les observateurs au sujet du matériel électoral. En général, notons que le matériel électoral était adéquat et que le design du bulletin de vote permettait à l'électeur d'identifier clairement son choix.

De façon générale, le travail des jurés des bureaux de vote observés a été bien effectué. Ils ont fait preuve de rigueur et de respect mutuel. La procédure prescrite par la loi a été suivie. Les observateurs ont notamment fait mention de la bonne collaboration des jurés lors des visites. Au centre de votation *El Carmen Sur*, des électeurs ont rapporté aux observateurs de la COPA que, selon eux, ce scrutin était très bien organisé.

7.3 Les plaintes

De façon générale, peu de plaintes formelles ont été déposées par les représentants des partis, les candidats ou les citoyens.

	OUI	NON	Aucune réponse
Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats	8	76	15
Plaintes formulées par les électeurs	6	69	24

Néanmoins, certains citoyens se sont plaints informellement aux observateurs à propos de l'accès parfois difficile à leur bureau de vote. Ainsi, aux centres de votation *Las Brisas* et *El Tunal*, les observateurs ont noté l'absence de structure permettant aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées d'accéder à leur bureau de vote. Les bureaux étaient situés à des étages supérieurs.

Au centre de votation *La Concordia*, des représentants des partis politiques se sont plaints d'avoir été mis à la porte par le personnel du Registraire national de l'État civil. Ces témoins électoraux ont rapporté l'acte aux autorités électorales et ont finalement pu regagner leur place.

Au centre *20 de Julio B*, un témoin électoral s'est formellement plaint de ne pas avoir été admis dans le centre de votation.

Au centre de votation *Normandia*, le personnel du bureau de vote s'est plaint du choix de l'emplacement du centre de votation, situé à l'extérieur.

Enfin, dans 3 bureaux de vote observés, des électeurs se sont plaints de ne pas figurer sur la liste électorale.

7.4 Les observations générales

De façon générale, la plupart des dispositions de la loi électorale ont été respectées selon les observations faites à partir des éléments suivants :

	OUI	NON	Aucune réponse
Respect du caractère secret du vote	35	43	21
Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir	24	60	15
Respect des procédures électorales par le personnel	81	3	15
Compréhension de la procédure par les électeurs	46	1	17
Présence dans le centre de votation de personnes non autorisées	6	74	19
Passage d'autres observateurs nationaux	37	30	32
Passage d'observateurs internationaux	56	27	16
Déroulement du vote dans l'ordre	77	6	16
Interruption du vote dans la journée	6	60	33
Incidents (perturbations, intimidations, fraude, violence,etc)	5	67	27

Cependant, tel que mentionné antérieurement, dans 43% des bureaux de votes observés, le respect du caractère secret du vote n'était pas garanti en raison de l'emplacement de l'isoloir.

Au centre de votation *Policarpa Salavarrieta*, les observateurs ont rapporté une interruption du vote pendant la journée électorale. Ce fut lorsqu'un candidat à la présidence s'est présenté pour exercer son droit de vote.

Aux centres de votation *Parque Lourdes* et *El Tunal*, des observateurs ont noté que les forces policières avaient exercé un contrôle très strict des électeurs (fouille, identification, inspection), ce qui ralentissait énormément le processus de votation.

Enfin, dans 37% des bureaux de vote, les participants ont noté la présence d'observateurs nationaux, tel que la MOE par exemple. Dans 56% des centres de votation visités, les participants ont noté le passage d'observateurs internationaux, en grande majorité provenant de l'OÉA.

7.5 Le dépouillement et le décompte des suffrages

Les observateurs de la COPA ont été témoins du dépouillement et du décompte des suffrages dans les centres de votation *La Concordia*, *Cedro Golf Club*, *Minuto de Dios* et *Corferia*. Le dépouillement s'est déroulé avec sérieux, dans le calme, dans la transparence et dans le respect des dispositions de la loi électorale; les observateurs de la COPA n'ont noté aucune anomalie.

Contrairement aux problèmes rencontrés lors du dépouillement des voix des élections législatives, le décompte a été très rapide. Selon les observateurs de la COPA, le design du bulletin de vote permettait d'identifier rapidement le choix de l'électeur, ce qui a grandement facilité la compilation. Les observateurs de la COPA tiennent à féliciter l'organisation électorale pour l'efficacité dans la compilation des résultats.

De plus, les observateurs ont noté la présence de représentants des partis politiques dans la plupart des bureaux de vote observés. Ils n'ont été témoins d'aucune plainte formelle quant au dépouillement des votes.

Les observateurs de la COPA n'ont malheureusement pas été en mesure de témoigner du transfert des résultats. Plusieurs d'entre eux ont par contre été témoins du dévoilement des résultats en temps réel au centre de votation *Corferia*.

8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

Au terme de l'observation, les membres de la délégation de la COPA ont constaté que les opérations de vote s'étaient globalement déroulées dans le calme, respectant les règles électorales en vigueur et la majorité des standards internationaux en matière d'élections démocratiques.

Ils ont été impressionnés par le sens civique et le sérieux démontrés par les citoyens ainsi que par la qualité du travail du personnel électoral dans le cadre de cette élection. De plus, les membres de la délégation ont tenu à souligner par voie de communiqué de presse (annexe XI) le respect dont ont fait preuve les Colombiens à l'égard de leurs institutions et le déroulement pacifique de la journée électorale, ce qui constitue une grande victoire démocratique en Colombie.

Les réunions de travail qu'ont eues les membres de la délégation avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral ainsi que l'observation du scrutin le 30 mai leur ont permis de se familiariser avec le processus électoral en Colombie et d'être sensibilisés aux principales inquiétudes formulées par les intervenants en regard du déroulement du scrutin. Trois éléments ont retenu l'attention des membres de la délégation, soit : i) la garantie du secret du vote; ii) les soupçons d'achat de votes; et iv) la collaboration des institutions électorales dans l'organisation de la mission d'observation électorale de la COPA.

i) la garantie du secret du vote

Selon le Code électoral colombien en vigueur, le vote doit être impartial, secret, public, libre et proportionnel (art. 1). Même si les membres de la délégation ne considèrent pas avoir été témoins d'une irrégularité pouvant affecter le processus électoral, la grande majorité des observateurs ont noté que les isolements devant permettre aux électeurs d'effectuer un choix personnel n'étaient pas mesurés d'offrir un isolement adéquat. Certains membres de la délégation ont noté avoir vu le choix de quelques électeurs.

À cet égard, la délégation de la COPA recommande aux autorités électorales colombiennes de revoir le design des isolements afin de s'assurer qu'ils protègent bien le secret du vote. Elle recommande également de veiller à ce que l'aménagement des bureaux de vote soit propice à l'isolement de l'électeur.

ii) les soupçons d'achat de votes

Certains intervenants rencontrés dans le cadre des réunions de travail ont abordé la problématique de l'achat des voix en Colombie. Lors de leur court séjour à Bogotá, les membres de la délégation de la COPA n'ont pas eu la possibilité de valider ces allégations. Les contraintes géographiques et temporelles n'ont pas permis aux membres de la délégation d'être témoins de ce type de fraude électorale. Néanmoins, les membres de la délégation recommandent aux autorités électorales d'être vigilantes à cet égard et de mettre en place toutes les mesures possibles pour favoriser l'exercice du vote libre de toute pression induite, notamment en misant sur la formation du personnel électoral et des services de sécurité.

iii) la collaboration des institutions électorales

En adoptant en mai 2005 le *Règlement des missions d'observation électorale*, la COPA a manifesté le désir de prendre part activement au renforcement de la démocratie sur la scène internationale. Un des principaux points de ce Règlement est « d'agir avec indépendance et impartialité ». C'est afin de respecter cette disposition que la COPA élabore son propre programme lors des scrutins.

À cet effet, dès les premiers contacts avec le personnel du Conseil national électoral et du Registraire national de l'état civil, la délégation de la COPA avait manifesté son désir d'organiser son programme de travail de façon indépendante le jour des élections. Cependant, les membres de la délégation considèrent qu'ils n'ont pas obtenu toute l'assistance requise de la part des autorités électorales en ce qui a trait aux aspects logistiques qui auraient soutenu les observateurs dans leur démarche indépendante et ce, malgré des demandes répétées en ce sens. Parmi les désagréments causés par cette situation, notons par exemple des véhicules non accrédités, des observateurs sans accréditation, l'absence d'information concernant les adresses des bureaux de vote,... Les membres de la délégation ont également déploré le manque de soutien des organismes électoraux pour permettre aux parlementaires de la COPA de se déplacer de façon sécuritaire le jour des élections.

Les membres de la délégation de la COPA souhaitent enfin souligner l'accueil cordial qui leur a été réservé par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral lors des rencontres de travail avant le jour du scrutin, ainsi que par les citoyens et les travailleurs électoraux à l'occasion de leurs visites dans les centres de votation.

Afin d'assurer une suite à cette mission d'observation électorale de la COPA, le présent rapport sera transmis aux autorités électorales de Colombie ainsi qu'aux responsables de l'Unité pour la promotion de la démocratie à l'Organisation des États Américains (OEA).

9. LES ANNEXES

Annexe I – Recommandation

CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES IX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SALTA (SALTA), ARGENTINE 14 AU 20 SEPTEMBRE 2009

Recommandation sur l'envoi d'une mission d'observation électorale en Colombie

CONSIDÉRANT la tenue prochaine de l'élection présidentielle en Colombie le 30 mai 2010;

CONSIDÉRANT que la participation de parlementaires de la COPA à des missions multilatérales d'observation électorale est prioritaire pour atteindre son objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt cette élection présidentielle pour toute la communauté des Amériques.

NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Salta, en Argentine, dans le cadre de la IX^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

Sur recommandation de la Commission de la démocratie et de la paix :

MANIFESTONS notre appui et notre solidarité au peuple colombien et aux institutions démocratiques de ce pays dans l'organisation de l'élection présidentielle du 30 mai 2010;

PROPOSONS l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors de cette élection en Colombie, dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays;

NOUS ENGAGEONS à respecter, lors de la formation d'une délégation de parlementaires des Amériques, les principes d'équilibre régional et de pluralisme politique, et à nous assurer que la mission d'observation remplit ses fonctions de façon indépendante et impartiale telles qu'établies dans le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.

2009-09-18

Annexe II – Lettre d'intérêt et de disponibilité de la COPA



5 de marzo de 2010

Señor Marco Emilio Hincapié
Presidente del Consejo Nacional Electoral
Av. El Dorado No. 46 - 20
CAN - Piso 6
Bogotá
REPÚBLICA DE COLOMBIA

Objeto: Elecciones presidenciales del 30 de mayo de 2010

De mi mayor consideración:

La organización que tengo el honor de presidir, la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA), fundada en 1997, reúne a los congresos y las asambleas parlamentarias de los Estados unitarios, federales y federados, los parlamentos regionales y las organizaciones interparlamentarias de las Américas. Su principal objetivo es contribuir al fortalecimiento de la democracia parlamentaria y la edificación de una comunidad de las Américas basada en el respeto de la dignidad y los derechos humanos, la paz, la democracia, la solidaridad entre los pueblos, la justicia social y la equidad entre los sexos.

Para lograr alcanzar este objetivo, nuestra organización expresó el deseo de participar de manera activa en materia de observación electoral en la escena internacional al adoptar en mayo de 2005 el “Reglamento sobre las Misiones de Observación Electoral de la COPA”. Desde entonces, la COPA ha implementado la realización de diez misiones de observación de elecciones en varios países del continente.

En el marco de la implementación del programa de misiones de observación electoral, los miembros de nuestra organización, en la IX Asamblea General de la COPA celebrada en la Ciudad de Salta, Provincia de Salta, Argentina, del 14 al 20 de septiembre de 2009, adoptaron una recomendación, que adjuntamos a la presente, en la que se propone, si las autoridades competentes de su país manifiestan su deseo, “el envío de una misión de observación electoral de la COPA a las elecciones presidenciales, en pleno respeto de la soberanía nacional de Colombia”.

...2

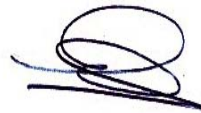
Por la presente, como Presidenta de la COPA, le informo del interés y la disponibilidad de nuestra organización para constituir una delegación de parlamentarios de las Américas, respetando los principios de equilibrio regional y pluralismo político, que podría viajar a Colombia, en el marco de una misión de observación electoral, con motivo de las elecciones presidenciales del 30 de mayo de 2010. Nuestra misión se desplegaría en la Ciudad de Bogotá y sus alrededores.

Para su información, envié recientemente una carta al señor Javier Enrique Cáceres Leal, Presidente del Senado de la República y al señor Édgar Gómez Román, Presidente de la Cámara de Representantes de su país, para informarles de la disponibilidad de nuestra organización con este fin.

Si esta propuesta es de su agrado, nuestra organización podría iniciar desde ya las gestiones tendientes a formar la delegación de parlamentarios. Le agradezco de antemano todas las disposiciones que tenga usted a bien adoptar con respecto a nuestra organización, con el fin de facilitar los arreglos logísticos necesarios para la implementación de una misión de este tipo, en especial en lo relativo a la obtención de las credenciales.

Para ello, designo a la señora Christiane Bérubé, asesora de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA (teléfono (1-418-644-2888) o correo electrónico (copa@assnat.qc.ca) para establecer los contactos con su organización.

Deseándole el mayor de los éxitos en la organización de estos importantes comicios, le ruego reciba mis más cordiales saludos.



EDDA EVANGELINA ACUÑA

Presidenta de la Confederación Parlamentaria de las Américas

Honorable Cámara de Senadores de la Provincia de Buenos Aires

Se adjunta documentación:

- *“Reglamento de las Misiones de observación electoral de la COPA”*
- *“Recomendación sobre el envío de una misión de observación electoral en Colombia”, adoptada en la IX Asamblea General de la COPA celebrada en la Ciudad de Salta, Provincia de Salta, Argentina, del 14 al 20 de septiembre de 2009.*

Annexe III – Lettre d'autorisation du Conseil national électoral et du Registrare national de l'état civil



CONSEJO NACIONAL ELECTORAL

DRN-SP-372

Bogotá D.C., 12 de abril de 2010

Doctora
EDDA EVANGELINA ACUÑA
Presidenta
Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA)
Buenos Aires, Argentina
copa@assnat.gc.ca

Respetada Señora Presidenta:

En atención a su comunicación de fecha 5 de marzo de 2010, en la cual nos solicitan la vinculación para conformar la Misión de Observación Internacional con ocasión de la jornada Electoral que se aproxima, es un honor para la Organización Electoral de Colombia saludarla y extenderle una cordial invitación, con el fin de que nos acompañen como Observadores Internacionales de COPA y se integren al grupo de la Unione, Continente Americano y Europa, quienes se desempeñarán como garantes del proceso electoral a celebrarse en todo el territorio colombiano el próximo domingo 30 de mayo de 2010.

En esta fecha los colombianos elegirán al Presidente y Vicepresidente de la República, período Constitucional 2010-2014. Para ello el Consejo Nacional Electoral y la Registraduría Nacional del Estado Civil, movilizarán la infraestructura y la logística que requiere este evento democrático.

Nos permitimos anexar la agenda programada del 26 al 31 de mayo del año en curso.

Infelizmente, La Organización Electoral por limitaciones de orden presupuestal, no podrá sufragar los costos de los representantes de su Institución que atenderán esta convocatoria, únicamente podrá asumir los costos relacionados con el transporte interno y las actividades previstas en la programación, durante la estadía en Bogotá. Le agradecemos confirmar la asistencia antes del día 23 de abril del año en curso al correo electrónico mrangel@registraduria.gov.co, y en los números telefónicos, 057- 097, 2207604, 2202880 extensiones 1804, 1376 y telefax 057- 097, 2207604.

Reciba un cordial saludo,

MARCO EMILIO HINCAPIÉ RAMÍREZ
Presidente
Consejo Nacional Electoral

Carlos Ariel Sánchez Torres
CARLOS ARIEL SÁNCHEZ TORRES
Registrador Nacional del Estado Civil

"El servicio es nuestra identidad"

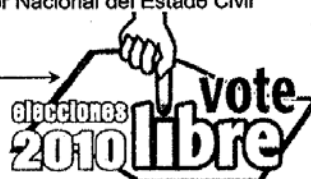
Despacho

Av. Calle 26 No. 51-50 CAN piso 3 Bogotá D.C.

Tel.: 220 28 80 Ext. 1541 1556 1557

Directo 2207604 ext 1804 mrangel@registraduria.gov.co

www.registraduria.gov.co



Annexe IV – Lettre de désignation



19 de mayo de 2010

*Dra Adelina Covo
Presidenta del Consejo Nacional Electoral
Av. El Dorado No. 46 - 20
CAN - Piso 6
Bogotá
REPÚBLICA DE COLOMBIA*

Objeto: Elecciones presidenciales del 30 de mayo de 2010

De mi mayor consideración:

En consideración a la decisión de que el Consejo Nacional Electoral de la República de Colombia haya decidido acreditar a los miembros de la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA) para que participen como observadores en las próximas elecciones presidenciales que se desarrollarán en dicho país el día 30 de mayo del año 2010, es un placer informarle que la misión de observación electoral de la COPA, que se llevará a cabo entre el 26 y el 31 de mayo de 2010 en la Ciudad de Bogotá, estará compuesta de las personas siguientes:

Jefa de la misión:

Sra. Edda Acuña, Presidenta de la COPA y Senadora de la Provincia de Buenos Aires, Argentina

Miembros:

Sra. Cristina Ruiz Sandoval, Secretaria Ejecutiva de la COPA y Diputada del Congreso del Estado de México, México

Sr. Eduardo Nava Bolaños, Vicepresidente de la COPA – Región América del Norte y Senador de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Sra. Zulma Gomez, Vicepresidenta de la COPA – Cono Sur y Senadora de la República del Paraguay

Sr. Carlos Jimenez Macías, Ex Presidente de la COPA y Senador de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Sra. María Alejandra Vucasovich, Vicepresidenta de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA y Diputada de la Provincia de Santa Fe, Argentina

Sra. Gloria Bidegain, miembro del Comité Ejecutivo de la COPA y Diputada de la Nación Argentina

Sr. Julio César Franco, miembro del Comité Ejecutivo de la COPA y Senador de la República del Paraguay

Sr. Edgar Carrasco, miembro del Comité Ejecutivo de la COPA y Diputado del Consejo legislativo de Anzoátegui, Venezuela

Sr. Antonio Morante, Diputado de la Nación Argentina

Sr. José Antonio Vilariño, Diputado de la Nación Argentina

Sra. Nancy González, Diputada de la Nación Argentina

Sra. Antonia Josefa Alegre, Diputada de la provincia de La Pampa, Argentina

Sr. Joaquín F. Blanco, Diputado de la Provincia de Santa Fe, Argentina

Sr. Jorge Alberto Lagna, Diputado de la Provincia de Santa Fe, Argentina

Sra. Estela Mendez de Micheli, Diputada de la Provincia de Santa Fe, Argentina

Sr. Daniel Ratthé, Diputado de la Asamblea Nacional de Québec, Canadá

Sra. Norma Esparza, Senadora de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Sra. Alejandra Noemi Reynoso Sanchez, Diputada de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Sr. Miguel Angel Terrón Mendoza, Diputado de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Sra. Martha Angón, Diputada del Congreso del Estado de México, México

Sr. Maria Jose Alcalá, Diputada del Congreso del Estado de México, México

Sr. Pascual Bellizzia, Diputado del Congreso del Estado de Tabasco, México

Sr. José Carlos Ocaña Becerra, Diputado del Congreso del Estado de Tabasco, México

Sr. Denis Royer, Experto electoral, Director General de Elecciones de Québec

Sra. Christiane Bérubé, Asesora de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA

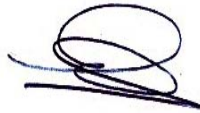
Sra. Cristina Bidegain, Asesora parlamentaria, Argentina

Sr. Hector Leguizamon, Asesor parlamentario, Paraguay

Sra. Mailen Velez, Asesora parlamentaria de la Presidenta de la COPA, Argentina

Sin más por el momento, reciba las seguridades de mi aprecio y consideración más distinguida.

Atentamente

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

EDDA EVANGELINA ACUÑA

*Presidenta de la Confederación Parlamentaria de las Américas
Senadora de la Provincia de Buenos Aires*

Annexe V – Carte géographique de la Colombie



Annexe VI – Modèle du bulletin de vote pour le premier tour de l'élection présidentielle
du 30 mai 2010⁵⁰

**VOTO PARA LA FÓRMULA DE PRESIDENTE
Y VICEPRESIDENTE DE LA REPÚBLICA**

ALIANZA SOCIAL AFROCOLOMBIANA "ASA" PRESIDENTE JAIME ARAUJO RENTERÍA VICEPRESIDENTE ANA MARÍA CABAL MOLINA	MOVIMIENTO LA VOZ DE LA CONSCIENCIA PRESIDENTE ROBINSON DEVIA GONZALEZ VICEPRESIDENTE OLGA LUCÍA TABORDA C.	PARTIDO LIBERAL COLOMBIANO PRESIDENTE RAFAEL PARDO VICEPRESIDENTE ANIBAL GAVIRIA CORREA	PARTIDO CAMBIO RADICAL PRESIDENTE GERMAN VARGAS LLERAS VICEPRESIDENTE ELSA MARGARITA NOQUERA DE LA ESPRIELLA
POLO DEMOCRÁTICO ALTERNATIVO PRESIDENTE GUSTAVO PETRO VICEPRESIDENTE CLARA LÓPEZ OBREGÓN	MOVIMIENTO APERTURA LIBERAL PRESIDENTE JAIRO CALDERÓN CARRERO VICEPRESIDENTE JOBANNY BURBANO	PARTIDO CONSERVADOR COLOMBIANO PRESIDENTE NOEMI SANÍN VICEPRESIDENTE LUIS ERNESTO MEJÍA	PARTIDO VERDE PRESIDENTE ANTANAS MOCKUS VICEPRESIDENTE LILIANA CABALLERO
PARTIDO SOCIAL DE UNIDAD NACIONAL PRESIDENTE JUAN MANUEL SANTOS VICEPRESIDENTE ANGELINO GARZÓN	VOTO EN BLANCO		

⁵⁰ Il s'agit d'un modèle. Le bulletin de vote original pourrait être légèrement différent.
http://www.registraduria.gov.co/Informacion/images/tarj_primer_presi.jpg

Annexe VII – Communiqué de presse du 26 mai 2010



Une délégation de parlementaires des Amériques observera le déroulement du premier tour de l'élection présidentielle en Colombie

Bogotá, le 26 mai 2010 – Les parlementaires de la **Confédération parlementaire des Amériques (COPA)** sont arrivés aujourd'hui en Colombie pour témoigner du déroulement du premier tour de l'élection présidentielle qui se tiendra le 30 mai. La sénatrice de la province de Buenos Aires, en Argentine, et présidente de la COPA, M^{me} Edda Evangelina Acuña, dirigera cette mission d'observation électorale qui se déroulera du 26 au 31 mai.

Une trentaine de parlementaires provenant de la Chambre des députés de la nation Argentine, de la Chambre des députés de la province de La Pampa (Argentine), de la Chambre des députés de la province de Santa Fe (Argentine), de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), du Congrès de l'union des États-Unis du Mexique, de l'Assemblée législative du district fédéral (Mexique), du Congrès de l'État de Mexico (Mexique), du Congrès de l'État de Tabasco (Mexique), de la Chambre des sénateurs de la République du Paraguay et du Conseil législatif régional de l'État d'Anzoátegui (Venezuela) prendront également part à la mission.

Invités par le Conseil national électoral et le Registraire national de l'état civil de Colombie à titre d'observateurs du processus électoral, les parlementaires de la COPA procéderont le jour du scrutin à une observation du déroulement des élections dans un maximum de bureaux de vote. La délégation compte également rencontrer les principaux acteurs associés au processus électoral afin de pouvoir mieux apprécier l'état de l'organisation des élections. De ce nombre, des candidats, des responsables d'organismes publics et d'organisations de la société civile seront consultés par la délégation de la COPA. À la suite de la mission, les parlementaires des Amériques consigneront leurs observations dans un rapport remis aux autorités électorales de la Colombie.

Il s'agit de la 11^e mission d'observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie.

Fondée à Québec en 1997, la COPA réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Pour obtenir de l'information supplémentaire à propos des missions d'observation électorale antérieures de la COPA, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.copa.qc.ca.

Annexe VIII– Programme

REPÚBLICA DE COLOMBIA
ELECCIONES PRESIDENTE Y VICEPRESIDENTE
DE LA REPÚBLICA
Bogotá-Colombia
AGENDA
Del 26 al 31 de mayo de 2010

Observador Internacional




Miércoles 26 de mayo de 2010
SALUDO DE BIENVENIDA

7:00 p.m. Cóctel de bienvenida Salón Principal Hotel Tequendama-Sede de la Misión.
Saludo a cargo de:
Dra. Adelina Covo, Presidenta del CNE.
Dr. Carlos Ariel Sánchez Torres, Registrador Nacional del Estado Civil.

Jueves 27 de mayo de 2010
SEMINARIO INTERNACIONAL
ELECCIONES: INSTITUCIONALIDAD Y DEMOCRACIA

8:00 a 8:30 a.m.
Instalación a cargo de: Dra. Adelina Covo, Presidenta del Consejo Nacional Electoral, Dr. Carlos Ariel Sánchez Torres, Registrador Nacional del Estado Civil y Dr. José Thompson, Director de CAPEL.
Moderador: CNE.

8:30 a 9:30 a.m.
Conferencia Inaugural
"Elecciones: Democracia y Legitimidad Política"
Expositor: Humberto De La Calle Lombana- Ex-Vicepresidente de la República.

9:30 a 10:30 a.m.
I. Mesa Redonda
"Financiamiento, Oportunidades e Inequidades."
9:30 a 9:50 Dr. Fernando Tuesta Soldevilla - Director Instituto de Opinión Pública del PUCP-Lima, Perú

9:50 a 10:10 a.m. Dr. Francisco Javier Guerrero Aguilar, Consejero Electoral del Instituto Federal Electoral de México-IFE

10:10 a 10:30 Sesión de preguntas y respuestas
Moderador: CNE

10:30 a 11:00 m. *Coffee Break*

11:00 a 12:30 p.m.
II. Mesa Redonda
"Participación y Capacitación Electoral"
11:00 a 11:30 a.m. Dra. Carmen Chacón de Cárcamo - Jefe de Capacitación Electoral-Tribunal Supremo Electoral de Panamá
11:30 a 12:00 m Dr. José Alfredo Pérez Durán - Director de la Escuela Electoral y Gobernabilidad - Jurado Nacional de Elecciones de Lima, Perú.
12:00 a 12:30 p.m. Dra. María Elena Tili Rold - Subgerente de Organización Electoral Desconcentrada- ONPE de Lima, Perú.
12:30 a 12:40 Sesión de Preguntas y Respuestas
Moderador: CNE

12:40 a 2:00 p.m. *Almuerzo Hotel Tequendama sede de la Misión*

2:00 a 3:30 p.m.
III. Mesa Redonda
"Partidos Políticos, Candidatos y Procesos Electorales"
2:00 a 2:30 p.m. Dr. Salvador Romero Bativián - Ex-presidente Corte Electoral de Bolivia.
2:30 a 3:00 p.m. Dr. Rotsay Rosales - Profesor Universidad de Costa Rica.
3:00 a 3:30 p.m. Dr. Fernando Giraldo - Dr. en Ciencias Políticas y Consultor en temas electorales- Colombia
3:30 a 3:40 Sesión de preguntas y respuestas
Moderador: CNE

3:40 a 4:00 p.m. *Coffee Break*

4:00 a 4:40 p.m. Relatoría Final Dr. José Thompson, Director de CAPEL, San José de Costa Rica

7:00 p.m. *Cena- Restaurante Andrés Carne de Res*

Viernes 28 de mayo de 2010
CONTEXTUALIZACIÓN INSTITUCIONAL Y POLÍTICA
Moderador: Dr. José Thompson, Director del Centro de Asesoría y Promoción Electoral (CAPEL)

7:00 a.m.
Desayuno en el Hotel Tequendama-Sede de la Misión

8:30 a 8:40 a.m.
Instalación a cargo de:
Dra. Adelina Covo, Presidenta del Consejo Nacional Electoral.

8:40 a 9:10 a.m.
Proceso Político-Electoral en Colombia. Elecciones Presidente - Período 2010- Dr. Fernando Giraldo - Político y Consultor Internacional.

9:10 a 9:40 a.m.
Encuestas y Sondeos Electorales - Elecciones Presidenciales 2010-
Dr. Juan Manuel Ramírez Pérez, Ex-Magistrado del Consejo Nacional Electoral.
Dr. Napoleón Franco, experto en encuestas y sondeos.

9:40 a 10:00 a.m.
Cuento y Escrutinio en Colombia, Elecciones 2010.
Conferencista - Dr. Alfonso Portea Herrán - Registrador Delegado en lo Electoral - Colombia
Comentarista - Dra. Beatriz Franco Cuervo - Profesora Universidad del Rosario - Colombia.

10:00 a 10:20 a.m. *Coffee Break*

10:20 a 10:30 a.m.
Metodología de la Presentación de los candidatos a la presidencia de la República-Período Constitucional 2010- 2014.
Moderador: Dr. Fernando Giraldo García

10:30 a 11:00 a.m.
Dr. Andrés Molano Silyoz - Candidato a la Presidencia de la República - Partido Verde.

11:00 a 11:30 a.m.
Dr. Rafael Pardo Rueda - Candidato a la Presidencia de la República - Partido Liberal Colombiano.

Observador Internacional

11:30 a 12:00 a.m.

Dr. Juan Manuel Santos - Candidato a la Presidencia de la República - Partido de la U

12:00 m. - 2:00 p.m. Almuerzo Hotel Tequendama sede de la Misión

2:00 a 2:30 p.m.

Dr. Jaime Araújo Rentería - Candidato a la Presidencia de la República - Partido Alianza Social Afrodescendiente

2:30 a 3:00 p.m.

Dr. Germán Vargas Lleras - Candidato a la Presidencia de la República - Partido Cambio Radical

3:00 a 3:30 p.m.

Dra. Noemí Santo Posada - Candidata a la Presidencia de la República - Partido Conservador Colombiano

3:30 a 4:00 p.m.

Dr. Gustavo Petro - Candidato a la Presidencia de la República - Partido Polo Democrático Alternativo

4:00 a 4:30 p.m.

Dr. Robinson Alexander Devia - Candidato a la Presidencia de la República - Partido La Voz de la Conciencia

4:30 a 5:00 p.m.

Dr. Jairo Enrique Calderón - Candidato a la Presidencia de la República - Partido Movimiento Apertura Liberal

5:00 p.m.

Cierre y conclusiones: Magistrado CNE

7:30 p.m. Cena Restaurante Santa Clara Menorretto

Sábado 29 de mayo de 2010
ORGANIZACIÓN Y ADMINISTRACIÓN DEL PROCESO ELECTORAL 2010

7:30 a 8:30 a.m.

7:30 a 8:30 a.m. Desayuno de trabajo - Hotel Tequendama - Sede de la Misión

8:30 a 9:30 a.m. Intervención del Registrador Nacional del Estado CNE, Dr. Carlos Ariel Sánchez Torres

10:00 a.m. Presidencia de la República o Alcaldía Mayor de Bogotá - T6 T

11:00 a.m. Recorrido Cultural - Museo Bolero

1:00 p.m. Almuerzo Restaurante La Juguetaría La Candelaria

3:00 p.m. Recorrido Cultural - Museo del Oro

6:00 p.m. Reunión Logística y de Seguridad - lobbie del Hotel

7:00 p.m. Cena Hotel Tequendama sede de la Misión
Muestra Cultural

Domingo 30 de mayo de 2010

6:00 a.m.

Desayuno en el Hotel Tequendama - Sede de la Misión

8:00 a.m.

Instalación en la Plaza de Bolívar a cargo de:
Dr. Samuel Moreno Rojas, Alcalde Mayor de Bogotá
Dra. Adelina Covo, Presidenta Consejo Nacional Electoral
Dr. Carlos Ariel Sánchez Torres, Registrador Nacional del Estado Civil

9:00 a. 12:00 m.

Recorrido de los Observadores Internacionales en los diferentes puestos de votación

1:00 p.m. Almuerzo Hotel Tequendama sede de la Misión

2:00 a 2:30 p.m.

Continuación recorrido Observadores

4:00 a 4:30 p.m.

Cierre de Elecciones Centro de Operaciones - Corfitec

4:30 a 5:30 p.m.

Transmisión de Resultados

6:30 a 8:00 p.m.

Rendición del Informe Observadores Internacionales "Cala VP Corfitec"

Annexe IX

Séminaire international sur les élections, les institutions et la démocratie Bogotá, Colombie, le 27 mai

Résumé⁵¹

Ouverture du séminaire – le jeudi 27 mai 2010, 8h30

L'ouverture officielle du séminaire international sur les élections, les institutions et la démocratie a été effectuée conjointement par le Registraire national de l'état civil, M. Carlos Ariel Sanchez Torres, et par la présidente du Conseil national électoral, M^{me} Adelina Covo.

M^{me} Covo a fait une brève présentation sur les défis et les préoccupations qui risquaient de caractériser l'élection présidentielle tout en rappelant les principales étapes qui ont marqué l'évolution du processus électoral en Colombie, notamment les avancées effectuées depuis les élections législatives de mars 2010, tout particulièrement en ce qui a trait à la prise en compte des réalités ethniques et au renforcement des partis politiques.

M. Humberto De La Calle Lombana, ex vice-président de la République, a prononcé un discours d'ouverture intitulé « Élections : démocratie et légitimité politique », au cours duquel il a fait état des efforts déployés pour raffermir l'encadrement des élections en Colombie.

Selon lui, il ne suffit pas de parler de démocratie pour qu'elle existe; il faut aussi mettre en place des mesures, des moyens et des actions qui permettent son expression. Il a entre autres fait allusion au respect des minorités. Il est en outre fondamental pour lui de tenir des élections qui permettent l'émergence, le maintien et le renforcement de la démocratie, responsabilités qui incombent au CNE.

Il a affirmé avoir exprimé certaines réserves quant à la réforme du CNE, mais il reconnaît qu'en ayant favorisé l'élargissement de ses responsabilités, le gouvernement a ainsi suscité une plus grande transparence via l'instauration de certaines garanties, notamment en matière de financement, qui est un défi qui interpelle non seulement la Colombie, mais d'autres pays de l'Amérique du Sud.

1^{re} table ronde : « Financement : opportunités et inégalités » - le jeudi 27 mai 2010, 9h30

-M. Fernando Tuesta Soldevilla, directeur de l'Institut de l'opinion publique de la PUCP du Pérou (*Pontífica Universidad Católica del Perú*)

À partir d'une analyse comparative des modes de financement des partis politiques et des campagnes électorales dans la région andine, M. Soldevilla a fait ressortir les difficultés liées à la répartition du financement public et à son contrôle.

⁵¹ Dans ce rapport, les membres de la mission ne font que relever les propos tenus par les représentants d'institutions et d'organismes : d'aucune manière ils n'endossent les prises de position de leurs interlocuteurs.

-M. Francisco Javier Guerrero Aguirre, conseiller à l'Institut fédéral électoral de Mexico

M. Aguirre a posé un regard exhaustif sur la question du financement des partis politiques au Mexique. Il a d'abord effectué un bref survol historique de la question, rappelant les actions posées depuis les années 1970 alors que, pour la première fois, la décision d'autoriser le financement public fut prise. Cette orientation a été renforcée au cours des années 1990 alors que le financement public devait prévaloir sur le financement privé, idée qui a été circonscrite en 2007-2008 lors de la législation pour limiter l'apport du financement privé.

Au Mexique, les sources publiques prévalent désormais sur les sources privées afin d'empêcher que le secteur privé ne s'approprie des partis politiques. On a également légiféré afin de réduire la durée de la campagne électorale, qui est passée de 161 à 60 jours entre 2006 et 2009, et d'interdire l'achat de temps d'antenne dans les médias, qui devient du temps consenti par l'État. Ainsi, lors des élections de juillet 2009, aucun parti n'a acquis du temps d'antenne. Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur contrôle du financement des partis politiques et d'amplifier de façon structurée la reddition de comptes de ces mêmes partis, les législateurs ont créé, en 2007, l'Unité de fiscalisation des partis politiques (*Unidad de Fiscalización de los Recursos de los Partidos*).

Le chercheur a également abordé le problème des sondages en s'interrogeant plus particulièrement à propos de leur influence sur les intentions de vote et sur le vote lui-même. Selon lui, il pourrait être utile pour un parti quelconque d'utiliser les résultats pour influencer le vote dans un sens plutôt que dans l'autre.

Pour M. Aguirre, parler de sondage et de leur influence potentielle, c'est aussi parler de la méthodologie utilisée et de la firme qui les conduit. Contrôler ces aspects garantirait en quelque sorte un sondage représentatif et juste. Il a suggéré que les autorités aient le droit de définir la façon dont les sondages devraient être réalisés afin que l'information disponible permette de renseigner adéquatement et objectivement la population. Il a cependant rappelé que la ligne était bien mince entre l'autonomie des sondeurs et la nécessité de disposer d'une information juste et neutre.

2^e table ronde : « Participation et éducation électorale » - le jeudi 27 mai 2010, 11h

- M^{me} Carmen Chacón de Cárcamo, Tribunal suprême électoral du Panama

M^{me} Chacón de Cárcamo a traité de la nécessité de former du personnel pour assurer le développement et le maintien de la démocratie. Selon elle, une formation doit être offerte à tout le personnel responsable de la gestion et de l'administration du processus électoral : aux instructeurs, aux membres du Tribunal administratif, au personnel des bureaux de vote,...

Selon M^{me} Chacón de Cárcamo, cette formation doit aussi être offerte aux citoyens par l'entremise d'un plan d'éducation à la citoyenneté. Par exemple, des journées de sensibilisation et d'information pour les jeunes qui votent pour la première fois devraient être offertes afin de renforcer la conscience citoyenne. Au Panama, les programmes de formation sont divisés en sous-programmes qui touchent de multiples aspects liés au développement des habiletés et des compétences en matière électorale. De plus, une semaine thématique, la dernière d'avril, a lieu chaque année. De la formation relative à la pratique des valeurs démocratiques, au renforcement de la démocratie et au civisme électoral est aussi offerte aux enseignants afin qu'ils la transmettent à leurs élèves.

- M. José Alfredo Pérez Duarte, membre du Jury national des élections au Pérou

M. Duarte a présenté les résultats d'une étude portant sur la participation électorale. Il a amorcé sa conférence en énumérant les facteurs qui pourraient influencer à la baisse ou à la hausse la participation électorale, comme la culture du pays, les traditions, le niveau d'éducation, le vote obligatoire, l'accessibilité, le système de partis ou la formation offerte.

Il a poursuivi en indiquant que les pays d'Amérique latine étaient caractérisés par une baisse lente, mais constante, du taux de participation, phénomène qui ne peut toutefois faire l'objet d'une généralisation. Selon lui, cette situation induit une pression sur le système d'éducation et sur la pertinence des activités de formation électorale, qu'il distingue de l'éducation à la citoyenneté qui procède d'une logique à plus long terme. Il a proposé de se tourner vers des programmes de formation qui tiennent mieux compte de certaines particularités, entre autres de la région et de sa composition ethnique, de la culture qui y prévaut et du niveau d'éducation de la population.

Il a présenté en terminant un observatoire des gouvernements où les citoyens, à partir d'une base de données, peuvent obtenir de l'information sur les candidats en lice en consultant leur curriculum vitae détaillé ou encore des documents qu'ils ont élaborés ou rendu publics.

- M^{me} María Elena Tillit Roig, membre de l'Office national des processus électoraux du Pérou

M^{me} Roig a débuté sa conférence en soutenant que la démocratie implique des valeurs, ce concept référant à une abstraction dont le contenu se fonde sur la culture des citoyens. Ainsi, chaque État, à travers la façon de vivre et la culture de ses citoyens, privilégiera un certain nombre de valeurs et ces valeurs constitueront la base de sa démocratie.

Selon elle, l'élaboration de programmes de formation à la citoyenneté, ou à la conscience civique, ou à l'éducation à la citoyenneté, doit tenir compte de ces valeurs et de leur niveau d'hierarchisation. Par ailleurs, elle a mentionné que certaines réalités devaient être prises en compte, notamment les différences ethniques des citoyens, les problèmes d'accessibilité et de dispersion des populations sur le territoire, l'accès à l'information par la voie des technologies, l'exclusion sociale et le machisme. Elle a cité le cas du Pérou, où le territoire est occupé par 15 familles ethnolinguistiques et 71 ethnies différentes parlant près de 70 langues.

3^e table ronde : « Partis politiques, candidats et processus électoraux » - le jeudi 27 mai 2010, 14h

- M. Salvador Romero Ballivián, ex-président de la Cour nationale électorale de Bolivie

M. Ballivián a amorcé les travaux de cette table ronde en présentant une étude comparée des systèmes des partis politiques en Bolivie. S'appuyant sur une approche historique qui trace l'évolution des partis depuis les 20 dernières années, il a dégagé des moments où un certain nombre de facteurs sociaux, économiques et politiques ont influencé la construction, la modification et, dans certains cas, la disparition de certains partis.

- M. Rotsay Rosales, professeur à l'Université du Costa Rica

M. Rosales a abordé la question des partis, de la démocratie électorale et des processus électoraux en Amérique centrale. Sa présentation s'est articulée autour de l'idée de transparence qui doit marquer les partis. Reconnaisant que la relation argent-démocratie est nécessaire, il a affirmé que cette même relation devait faire l'objet d'une reddition de comptes publique et structurée. Selon lui, la question du financement pose aussi la nécessité de se tourner vers un financement qui échappe aux contributions privées, ce qui devrait amener en parallèle une réflexion sur le régime de sanction du financement des partis politiques.

Annexe X – Fiche de l'observateur



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN COLOMBIE (1^{er} tour) 30 mai 2010

FICHE DE L'OBSERVATEUR ÉLECTORAL DE LA COPA

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'observateur : _____

Ville/district/Département: _____

Poste de votation : _____

Bureau de vote : _____

Heure d'arrivée : _____

Heure de départ : _____

2. BUREAU DE VOTE

Heure d'ouverture : _____

Si retard, raisons : _____

Composition du bureau de vote: _____

	OUI	NON
Site et aménagement du bureau de vote convenables		
Bureau de vote complet		
Présence des forces de sécurité		
Présence des représentants des candidats/partis		
Présence de publicité électorale sur les lieux		
Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs		

Détails : _____

3. MATÉRIEL ÉLECTORAL

	OUI	NON
Urnes adéquatement scellées		
Isoloirs garantissant le secret		
Liste électorale		
Bulletins de vote en nombre suffisant		
Design des bulletins de vote (permet à l'électeur d'identifier clairement son choix)		

	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Le matériel électoral				
Le travail des membres du bureau de vote				

Détails : _____

4. LES ÉLECTEURS

Nombre d'électeurs inscrits : _____

Temps d'attente : _____

Temps moyen requis pour voter : _____

Électeurs qui se sont présentés pour voter sans pièce d'identité : _____

Électeurs admis sans être inscrits sur la liste : _____

Détails : _____

5. LES PLAINTES

	OUI	NON
Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats		
Plaintes formulées par les électeurs		

Détails : _____

6. AUTRES OBSERVATIONS

	OUI	NON
Respect du caractère secret du vote		
Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir		
Respect des procédures électorales par le personnel (jurés)		
Compréhension de la procédure par les électeurs		
Présence dans le bureau de vote de personnes non autorisées		
Passage d'observateurs nationaux		
Passage d'autres observateurs internationaux		
Déroulement du vote dans l'ordre		
Interruption du vote dans la journée		
Incidents (perturbations, intimidation, fraude, violence, altération des résultats, ...)		

Détails: _____

7. DÉPOUILLEMENT ET DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Heure de fermeture du bureau de vote : _____

Heure du début du dépouillement : _____

Nombre d'électeurs inscrits : _____

Nombre de votants : _____

Bulletins nuls : _____

Votes en blanc : _____

Problèmes administratifs ou organisationnels : _____

Contestations par les représentants : _____

Détails : _____

Niveau de sécurité dans le transport du matériel électoral et la transmission des résultats
(si observé) :

Excellent ()

Moyen ()

Faible ()

Détails : _____

8. EVALUATION GLOBALE

Irrégularités à signaler : ()

Irrégularités mineures : () Lesquelles?

Irrégularités graves pouvant affecter l'intégrité du processus électoral : () Lesquelles?

Commentaires : _____

Annexe XI – Communiqué de presse du 31 mai 2010



Mission d'observation électorale de la COPA en Colombie

LES PARLEMENTAIRES SALUENT ET FÉLICITENT LE PEUPLE COLOMBIEN POUR LE BON DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Bogotá, le 31 mai 2010 - Une délégation de 24 parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), dirigée par **M^{me} Edda Acuña**, présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires, a observé le premier tour de l'élection présidentielle en Colombie qui s'est tenue le 30 mai 2010. La délégation de la COPA, également composée de parlementaires de la Chambre des députés de la nation argentine, de la Chambre des députés de la province de La Pampa (Argentine), de la Chambre des députés de la province de Santa Fe (Argentine), de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), du Congrès de l'union des États-Unis du Mexique, du Congrès de l'État de Mexico (Mexique), du Congrès de l'État de Tabasco (Mexique), de la Chambre des sénateurs de la République du Paraguay et du Conseil législatif régional de l'État d'Anzoátegui (Venezuela), a constaté que les opérations de vote s'étaient déroulées dans le calme, respectant les règles électorales en vigueur.

Le jour du vote, les délégués se sont déployés dans la région de la capitale, Bogotá, afin d'y observer le déroulement du scrutin dans une centaine de bureaux de vote.

Les membres de la délégation n'ont été témoins d'aucune irrégularité importante, mais ont néanmoins constaté que plusieurs isoloirs n'ont pas été disposés de manière à garantir le secret du vote. Ils ont été impressionnés par le sens civique et le sérieux démontrés par les citoyens ainsi que par le personnel électoral dans le cadre de ces élections. De plus, les membres de la délégation tiennent notamment à souligner le respect dont ont fait preuve les Colombiens à l'égard de leurs institutions et le déroulement pacifique de la journée électorale.

En plus de l'observation réalisée dans les bureaux de vote le jour du scrutin, la délégation de la COPA a eu, dès son arrivée le 26 mai, d'importantes rencontres avec différents intervenants. Afin de s'informer des préparatifs du processus électoral et de la situation prévalant dans le pays à la veille du scrutin, les délégués ont rencontré des représentants de partis politiques, des autorités électorales ainsi que des représentants d'autres organisations d'observateurs nationaux et internationaux.

Il s'agissait de la 11^e mission d'observation de la COPA qui, en prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. Fondée dans la ville de Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux et fédérés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.



SECRETARIAT DU QUÉBEC DE LA COPA
1020, rue des Parlementaires, 6^e étage, Québec (Québec) Canada G1A 1A3
Téléphone : 1-418-644-2888 • Télécopieur : 1-418-643-1865
copa@assnat.qc.ca • www.copa.qc.ca